français, né à Lille (Nord) en 1808. — Il est mort par suicide le 16 janvier 1886. Son dernier ouvrage est un recueil de satires, *les Lettres d'or* (Paris, 1885, in-16).

** **FAVRE** (Claude-Gabriel-Jules), illustre orateur et homme politique français, né à Lyon le 21 mars 1809. — Il est mort à Versailles le 20 janvier 1880 d'une maladie de cœur. Depuis 1877 il avait rarement pris la parole au Sénat. Sa veuve et ses amis ont pieusement recueilli ses œuvres oratoires et littéraires dans les ouvrages suivants : *Conférences et Mélanges* (Paris, 1880, in-12); *Discours parlementaires* (1881, 4 vol. in-8°); *Mélanges politiques, judiciaires et littéraires* (1882, in-8°); *Plaidoyers politiques et judiciaires* (1882, 2 vol in-8°).

FAVRE (Julie VELTEN, dame), écrivain français, femme du précédent, née à Wissembourg (Alsace) en 1833. Après la mort de Jules Favre, qui l'avait épousée en 1874, elle devint directrice de l'Ecole normale d'enseignement secondaire pour les jeunes filles à Sèvres. Les livres qu'elle a publiés, dès son entrée en fonctions, justifient le choix dont elle a été l'objet; tous accusent en leur auteur un esprit sérieux et élevé, autant qu'une instruction variée et solide. Après avoir donné une traduction de *l'Histoire du peuple suisse*, de Daendliker (Paris, 1879, in-8°), et de *la Fraternité humaine*, de Fr. Vigano (1880, gr. in-8°), elle entreprit, sous la forme d'extraits choisis et classés par sujets, un véritable cours de morale : *Montaigne moraliste et pédagogue* (1887, in-18); *Morale des stoïciens* (1887, in-18); *Morale de Socrate* (1888, in-18), série que complète la traduction du livre *De l'Education*, de J.-P. Richter (1886, in-18). D'autre part, on doit à la veuve de l'orateur qui encourut, comme membre du gouvernement de la Défense nationale, une responsabilité exagérée par l'esprit de parti, on lui doit une défense documentaire : *la Vérité sur les désastres de l'armée de l'Est et sur le désarmement de la garde nationale* (1883, gr. in-8°); ainsi que des éditions des *Discours parlementaires* (1881, 4 vol. in-8°), et des *Plaidoyers politiques et judiciaires de Jules Favre* (1882, 2 vol. gr. in-8°).

FAVRE (Pierre-Antoine), chimiste français, né à Lyon le 20 février 1813, mort à Marseille le 17 février 1880. Elève de Péligot, il fut d'abord attaché au laboratoire d'Andral, puis se livra à des recherches de chimie physiologique avec le concours du docteur Jecker. Entré au Conservatoire des arts et métiers, en qualité de préparateur de Péligot, il se lia avec Silbermann, préparateur dans le même établissement, et, de concert, ils poursuivirent les études de détermination des quantités de chaleur développées par la combustion des corps simples ou composés. Ils purent bientôt donner des chiffres exacts représentant le nombre de calories mises en liberté dans toutes les combinaisons ou changements d'état des corps. On remarque surtout les études délicates par lesquelles Favre a démêlé, dans les fonctions de la pile Volta, les circonstances qui se rapportent à l'action chimique, au développement de la chaleur et aux mouvements électriques (v. THERMOCHIMIE au tome XV du *Grand Dictionnaire*). Le calorimètre de Favre et Silbermann est devenu classique. Après avoir rempli les fonctions de professeur agrégé près la Faculté de médecine de Paris, Favre fut nommé professeur de chimie à la Faculté des sciences de Marseille, puis doyen de la même Faculté, et professeur à l'école de médecine. L'Académie des sciences lui décerna le prix Jecker, puis le prix Lacaze, et enfin le nomma correspondant.

FAVRE (Louis), entrepreneur de travaux publics, né à Chêne, près de Genève, en 1817, mort à Lyon le 18 juillet 1879. Fils d'un charpentier et n'ayant reçu qu'une instruction élémentaire, il s'établit à Lyon, où il commença, d'abord comme ouvrier, puis comme patron, l'exécution de travaux concernant la construction des chemins de fer. Il y gagna une grande fortune. Ce fut lui qui eut l'adjudication des travaux relatifs au percement du mont Cenis, entreprise gigantesque que, dès le début, et malgré les prédictions contraires, il était certain de mener à bien. Ce fut encore Louis Favre qui fut adjudicataire, moyennant 58.000.000 de francs, des travaux du percement du tunnel du Saint-Gothard; il est mort avant d'avoir achevé cette dernière œuvre.

* **FAVRE** (Léopold), imprimeur et écrivain français, né à Mareuil (Vendée) en 1817. — Il est rédacteur en chef de la « Revue de l'Ouest ». Outre trois ouvrages : *Histoire politique de l'année* 1877 (Niort, 1878, 2 vol. in-8°); *Histoire de l'Internationale et du socialisme* (1879, in-8°), et *Histoire de la ville de Niort* (1880, in-8°), il a publié la *Parabole de l'Enfant prodigue*, en divers dialectes patois (1879, in-8°). Mais c'est à titre d'éditeur sagace et hardi que cet écrivain-imprimeur a rendu aux lettres françaises de précieux services que l'on attendait en vain, depuis plus d'un siècle, des grandes librairies de Paris. On lui doit des éditions soignées des ouvrages suivants : *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, par Lacurne de Sainte-Palaye (Niort, 1875-1882, 10 vol. in-4°); *Glossaire françois*, de Du Cange (1879-1880, 2 vol. in-8°); *Dictionnaire des termes du vieux françois*, par Pierre Borel (1882, 2 vol. in-8°); *Glossaire du droit françois*, de Ragueau (1882, in-4°); *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, de Du Cange (1883 et suiv., 10 vol. in-4°). — Son fils, FAVRE (Paul), né à Niort en 1841, a donné des éditions nouvelles de *Rabelais*, du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, etc.

FAVRE (François), publiciste français, né à Lyon le 9 octobre 1819. A partir de 1849, il se lança dans le journalisme républicain et fut mêlé à toutes les luttes de l'époque; il fit partie de la rédaction des journaux « le Peuple », « la Voix du peuple », et impliqué, en 1850, dans le complot de Lyon. Frappé d'une condamnation de presse à quinze mois de prison et 6.000 francs d'amende, il dut se réfugier en Belgique. De retour en France en 1854, il collabora à la « Revue de Paris », dont il fut administrateur jusqu'à sa suppression en 1859. Il collabora ensuite à la « Réforme littéraire », à la « Morale indépendante », au « Phare de la Loire », au « Progrès de la Somme » et à différents journaux de province. Il fut un des principaux rédacteurs du « Réveil » de Delécluze, maire du XVIIe arrondissement, attaché au ministère du Commerce en qualité de commissaire du gouvernement auprès des compagnies industrielles (1879), enfin bibliothécaire du Conservatoire des arts et métiers (1881). M. Favre a publié, pendant son exil : *Hautes œuvres de Louis Bonaparte* (1852, in-16); *Bonnes Paroles d'un proscrit français à ses concitoyens* (1853, in-18); *la Politique nouvelle* (Paris, 1871). Il avait fondé en 1858, avec M. Louis Ulbach, le journal *le Monde maçonnique*, dont il est resté le directeur jusqu'à la guerre de 1870. Il a publié, sous le titre de *Documents maçonniques*, un recueil des documents historiques et philosophiques les plus intéressants sur la franc-maçonnerie (1866).

FAVRE (Louis-Antoine), publiciste et écrivain français, né à Lyon en 1824. De 1850 à 1862 M. Favre fut secrétaire du duc Pasquier; il fut attaché, en 1871, aux grandes commissions de l'Assemblée nationale, et c'est lui qui fut chargé, en 1873, de la publication des rapports et mémoires émanés de cette Assemblée sur la question du travail. La croix de la Légion d'honneur lui fut accordée à la suite de ces travaux. M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président de l'Assemblée nationale, le choisit comme chef de cabinet. Il fut ensuite nommé archiviste du Sénat. M. Favre est officier de la Légion d'honneur depuis 1886. Outre un grand nombre d'articles, on lui doit deux ouvrages importants : *le Chancelier Pasquier, souvenir de son dernier secrétaire* (1869, in-8°); *le Palais du Luxembourg, récits et confidences* (1885, in-8°), couronné par l'Académie française.

* **FAWCETT** (Henry), économiste anglais, né à Salisbury en 1833. — Il est mort à Cambridge le 6 novembre 1884. Henry Fawcett resta jusqu'à son dernier jour l'un des plus solides soutiens de la cause libérale, un défenseur éclairé des classes ouvrières, un économiste de premier ordre. Il ne cessa de combattre avec vigueur le protectionnisme et le socialisme. Habile à réfuter les sophismes de Georges, de Karl Marx et des socialistes d'Etat, il ne le fut pas moins à démontrer l'inanité des théories protectionnistes, comme on peut le voir en lisant son *Manuel d'économie politique*, son livre sur *le Libre-Echange et la protection* (1872), son *Cours sur le paupérisme*, son *Essai sur la position de l'ouvrier anglais*, et son petit traité sur *le Travail et les salaires* (1884). Il appartenait à l'école orthodoxe de Smith et Ricardo, mais il adopta une partie des idées de Stuart Mill. Sa qualité dominante n'est point la profondeur, mais le bon sens, la clarté d'exposition. Son passage à la tête de l'administration des Postes (1881-1884) fut marqué par des réformes pratiques et bienfaisantes. C'est ainsi qu'il réorganisa les caisses d'épargne postales, facilita le placement des petites économies, encouragea l'achat d'annuités, fit une large place à l'emploi des femmes dans ses bureaux. A partir du jour où il entra au Parlement, il prit en main la cause des natifs de l'Inde et se créa une spécialité dans les questions relatives à la grande possession britannique, ce qui lui valut le surnom de *Member for India*. Toujours fidèle à ses convictions, au risque de déplaire à ses amis politiques, il n'hésita pas à combattre Gladstone lui-même lors de la discussion du bill sur l'Université irlandaise. « M. Fawcett, dit A. Raffalowich, n'avait ni grande naissance, ni grande fortune pour l'aider à faire son chemin. Il n'y a rien d'extraordinaire dans le succès d'un jeune homme de la classe moyenne, qui est bien doué et qui peut mettre son mérite en évidence. N'y a-t-il pas quelque chose de merveilleux, de paradoxal, pour ainsi dire, dans la carrière de M. Fawcett, aveugle à l'âge où l'on apprend encore, où l'on n'est rien par soi-même? Quoi qu'il en soit, avec une force de volonté indomptable, avec une persévérance admirable, il a triomphé de tous les obstacles. Son infirmité lui attirait la sympathie, son caractère conquérait le respect et l'attachement. » Mme Fawcett, qui est l'auteur d'ouvrages appréciés, lui facilita la tâche en lui servant de secrétaire et de lectrice; mais quelle admirable mémoire Henry Fawcett devait avoir! Il prononçait les discours les plus précis, les plus chargés de chiffres qu'on pût imaginer, il répondait aux objections, il était toujours armé de toutes pièces.

FAWCETT (Edgard), poète et romancier américain, né à New-York le 26 mai 1847. Entré de bonne heure dans la carrière littéraire, il publia d'abord un recueil de poésies enfantines, *Short poems for short people* (1871), qu'il fit bientôt suivre de petites nouvelles satiriques où il persiflait la société américaine : *Purpre and fine leisen* (1875); *Ellen story* (1876); *A Hoppeless case* (1880), dont la première surtout obtint un vif succès. Un grand roman, *A Gentleman of leisure* (Un gentilhomme de loisir), puis *An ambitious Woman*, le mirent à la tête des romanciers humoristiques américains. On lui doit encore un recueil de poésies : *Fantasy and Passion*, et une comédie satirique : *The false Friend*. Quelques-unes des productions d'Edgard Fawcett, entre autres *A gentleman of leisure*, ont été analysées par Mme Bentzon dans ses *Nouveaux Romanciers américains* (1885, in-18).

* **FAY** (Joseph), peintre allemand, né à Cologne le 10 août 1813. — Il est mort à Dusseldorf le 27 juillet 1875.

* **FAY** (Charles-Alexandre), général français, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées) le 23 septembre 1827. — Promu général de brigade le 14 janvier 1879, il fut maintenu par le ministre de la Guerre (général Gresley) à son état-major général et chargé spécialement de diriger la section du personnel des officiers généraux, du service d'état-major, du bureau de la correspondance générale, et en outre de la préparation et de la revision des lois militaires. Relevé de ces fonctions en décembre 1879, le général Fay resta en disponibilité jusqu'au 28 février 1880, époque à laquelle il fut pourvu du commandement de la 14e brigade d'infanterie et nommé peu de temps après membre du comité consultatif d'état-major. Général de division le 24 juillet 1885, il a commandé en cette qualité la 27e division et la 4e division d'infanterie. Il est commandeur de la Légion d'honneur depuis le 29 décembre 1882.

FAYE, pays d'Afrique, dans le Sahara occidental, borné au N. par le Boukergh; à l'E. par Ed-Dheloua, au S. par l'Aouker et à l'O. par l'Emélil. Il est compris entre 18° et 19° 50′ de lat. N. et entre 15° 50′ et 17° 40′ de long. E.; ville principale : Talilet.

** **FAYE** (Hervé-Auguste-Etienne-Albans), astronome français, membre de l'Institut, né à Saint-Benoît-du-Sault (Indre) le 5 octobre 1814.—Son œuvre scientifique s'est enrichie de travaux importants : *Cours d'astronomie nautique* (Paris, 1880, in-8°); *Cours d'astronomie de l'Ecole polytechnique* (1881 et 1887, 2 vol. gr. in-8°); *Sur l'origine du monde: théories cosmogoniques des anciens et des modernes* (1884-1885, in-8°); *Sur les Tempêtes : théories et discussions nouvelles* (1887, in-8°). Les vues fondamentales de M. Faye en astronomie ont fortement ébranlé le système cosmogonique de Laplace, sans infirmer en rien le puissant génie de l'auteur du *Traité de Mécanique céleste*.

* **FAYE** (Etienne-Léopold), homme politique français, né à Marmande (Lot-et-Garonne) le 16 novembre 1828. — Au renouvellement triennal du Sénat, le 5 janvier 1879, il fut élu dans le département du Lot-et-Garonne par 211 voix, et un décret du 28 mai suivant le nomma conseiller maître à la cour des Comptes. En 1884, lorsque le Sénat discuta le projet de revision constitutionnelle déposé par le gouvernement, M. Faye soumit à ses collègues un texte relatif aux attributions financières du Parlement. Pour prévenir dans une certaine mesure les conflits budgétaires entre les deux Assemblées, M. Faye proposait une procédure spéciale qui deviendrait obligatoire chaque fois qu'il serait question de supprimer la dotation des services publics constitués en vertu de lois ou de décrets ayant force de loi. Le 11 juin 1886, M. Faye vota l'expulsion des prétendants. Au mois de décembre 1887, il entra dans le cabinet Tirard comme ministre de l'Instruction publique et fut réélu sénateur du Lot-et-Garonne le 5 janvier 1888. Il a été remplacé comme ministre par M. Lockroy, le 3 avril 1888.

** **FAYOLLE** (Joseph-Edmond), homme politique français, né à Guéret (Creuse) le 16 février 1815. — Il est mort à Guéret le 30 août 1885. Il avait été réélu, au renouvellement triennal du Sénat du 25 janvier 1885, par 452 voix.

FAYRER (sir Joseph), médecin et physiologiste anglais, né le 11 décembre 1824. Il fit ses études à Londres et à Edimbourg et alla les perfectionner à Paris et à Berlin. Il devint membre du Collège royal des médecins de Londres et d'Edimbourg et membre de la Société royale de Londres. Entré dans la médecine militaire en qualité de chef du service médical du Bengale, il conserva ces fonctions jusqu'en 1874. Il fut ensuite nommé médecin en chef et président du département médical au ministère de l'Inde, et créé baronnet. Sir Fayrer a publié plusieurs ouvrages importants : *Clinique chirurgicale dans l'Inde* (1872); *Observations pathologiques et cliniques dans l'Inde ; le Climat et les fièvres de l'Inde ; Abcès du foie ; la Vie de l'enfant d'Europe au Bengale ; Action du venin du Naja Tripudians; Anatomie du serpent à sonnettes*.

* **FAZY** (Jean-Jacques, dit James), économiste et homme politique suisse, né à Genève le 12 mai 1796. — Il est mort dans la même ville le 5 novembre 1878. Il avait été réélu membre du conseil d'Etat en 1868; mais, se retirant bientôt de la vie publique, il passa ses dernières années dans la solitude, n'ayant pour vivre qu'une pension de l'université de Genève, où il avait jadis professé le droit constitutionnel. Son dernier ouvrage a pour titre : *De l'intelligence collective des sociétés* (Bâle, 1874).

FEARN ou **HUNTER**, île française de l'Océanie, située à environ 350 kilom. au sud-est des îles Loyalty, par 22° 24′ de lat. N. et 169° 45′ 06″ de long. E. C'est une île volcanique de 296 mètres d'altitude, longue de 1 kilom. du N.-O. au S.-E., d'une largeur un peu moindre, et difficilement abordable. De ses pentes abruptes, légèrement boisées, sortent des jets de vapeur sulfureuse. Elle fut découverte en 1798 par le capitaine Fearn.

** **FEBVRE** (Alexandre-Frédéric), acteur, né à Paris le 21 février 1835. — A part Tartufe, auquel il a donné du relief par la manière nouvelle dont il a composé ce rôle, c'est à nos auteurs contemporains qu'il doit la meilleure part de sa réputation. Il a interprété avec le plus vif succès, en 1878, don Salluste de *Ruy Blas* et Charles Sterny du *Fils naturel*. Il a créé, en 1878, le comte, d'*Anne de Kerviller* de Legouvé; en 1880, Février, de *Daniel Rochat* de Sardou; en 1881, le comte, de la *Princesse de Bagdad* d'Alexandre Dumas fils; en 1882, Bourdon, des *Corbeaux* de Henri Becque. Il faut encore citer parmi ses créations : l'amiral Kerguen, de *Smilis* de Jean Aicard (1884); le général de Tréfond, d'*Antoinette Rigaud* de Raymond Deslandes (1885); le général de Barthérie, de *Chamillac* de Feuillet (1886); Lucien de Riveroles, de *Francillon* d'Alexandre Dumas (1887); Noël, de *Raymonde* de Theuriet. Il a hérité, après la double retraite de Bressant et de Delaunay, de plusieurs de leurs rôles. Il s'est fait également applaudir dans Jacques Durand, des *Brebis de Panurge*, avant de créer, au mois d'octobre 1888, le Mari, de *Pepa* de Meilhac et Ganderax. M. Febvre porte dans la vie ordinaire cette fierté un peu âpre qui est le caractère de son talent. Il envoya un jour deux témoins à un journaliste qui, en parlant de lui, avait dépassé les bornes de la critique, et l'on se battit au pistolet. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 29 mars 1887, comme vice-président d'une société de bienfaisance à Londres.

* **FECHNER** (Gustave-Théodore), philosophe et physicien allemand, né le 19 avril 1801. — Il est mort à Leipsig le 19 novembre 1887. Depuis longtemps, une maladie des yeux l'ayant obligé de renoncer à la physique et à la chimie, il s'était adonné à des études philosophiques et psychologiques. Le grand mérite du professeur Fechner, dit « la Lumière électrique », est d'avoir attiré l'attention sur l'importance de la loi d'Ohm pour la télégraphie électrique. On lui a même attribué, mais à tort, l'idée d'employer la terre comme fil de retour, idée qui appartient incontestablement à Steinheil. Outre les ouvrages cités, on lui doit : *Quelques idées sur l'histoire de la création et du développement des organismes* (Leipzig, 1873); *Souvenirs des derniers temps de la théorie de l'Od* (1875); *Introduction à l'esthétique* (1876, 2 vol.); *Des questions de psychophysique* (1877); *la Vue diurne opposée à la vue nocturne* (1879); *Revision des principaux points de psycho-physique* (Leipzig, 1882); *Sur la question de la loi de Weber et de la loi de périodicité dans le domaine du temps* (1884). Ses écrits humoristiques ont été réunis et publiés sous le titre de : *Petits Ecrits du docteur Mises*.

* **FECHTER** (Charles-Albert), acteur français, né à Londres le 23 octobre 1823, d'un père allemand et d'une mère anglaise. — Il est mort à New-York le 5 août 1879. Après avoir joué, en anglais, au Lyceum de Londres, dans plusieurs pièces tirées des romans de Walter Scott et de Bulwer, la plupart remaniées par lui, il passa en Amérique, où la mort vint le surprendre au milieu de ses tournées artistiques. Il a laissé une veuve et trois enfants. — Sa fille Marie débuta, au mois de mars 1877, à l'Opéra-Comique de Paris dans *Mignon*. Elle se montra ensuite à la Gaîté sous les traits de Marie, de la *Grâce de Dieu* (1878). Elle était très jolie et avait beaucoup étudié le chant. Ayant contracté un mariage, elle s'est retirée définitivement du théâtre.

* **FÉCONDATION** s. f. — **Encycl.** Physiol. *Fécondation artificielle.* La fécondation artificielle consiste à déterminer l'union des spermatozoïdes avec les ovules en dehors de tout rapprochement sexuel du mâle et de la femelle (Ch. Robin). Le sujet n'est pas neuf, mais dans ces derniers temps il a reçu de quelques publications bruyantes une actualité nouvelle. Résumons rapidement l'historique de la question. La partie physiologique a été suffisamment exposée (v. au tome VIII du *Grand Dictionnaire*). La fécondation artificielle fut pratiquée d'abord par les pisciculteurs (Dom Pinchon de l'abbaye de Réame, Jacobi) cités par Duhamel du Monceau (*Traité des pêches*, Paris, 1773), par Spallanzani, etc. C'est en réalité à ce dernier qu'on doit la

démonstration scientifique du fait. Par des expériences variées dans nombre de conditions il montra que trois millionnièmes d'un grain de sperme suffisent pour féconder un œuf de grenouille ou de crapaud. En 1780, le même Spallanzani féconda une chienne en lui injectant du sperme de chien dans l'utérus pendant son rut; au soixante-deuxième jour elle mit bas deux petits vivants, qui par leur forme et leur couleur ressemblaient tant à la mère qu'au mâle dont il avait injecté le sperme. Rossi, professeur à Pise, obtint le même succès en 1782. On attribue à J. Hunter la première observation de fécondation artificielle dans l'espèce humaine; elle concerne un homme atteint d'hypospadias qui, d'après ses conseils, eut un enfant après avoir injecté à sa femme, jusque-là non fécondée, de son sperme recueilli avec une seringue chaude.

Un certain nombre d'observations de *fécondation artificielle de la femme*, réellement authentiques, furent réunies par le docteur Girault (« Abeille médicale », Paris, 1861 et 1869). Il avait commencé ses opérations en 1838. Les fécondations étaient faites au moyen d'une sonde uréthrale contenant le liquide, et par l'autre bout de laquelle il les poussait par insufflation. Sur 12 cas, il réussit 10 fois au moyen de 27 injections en tout; jamais il n'y eut d'accident. Marion Sims, Gigon, Lesueur, Delaporte, publièrent des observations analogues. Gigon fils les réunit dans sa thèse en 1871 (*Essai sur la fécondation artificielle de la femme dans certains cas de stérilité*). Le professeur Pajot, après avoir repoussé la fécondation artificielle à cause de ses procédés qui répugnent et la rendent souvent presque impossible à proposer (« Archives générales de médecine », 1867), la considéra, dix ans plus tard, comme applicable à certains cas après l'emploi de tous les autres moyens rationnels. Il proposa même un instrument la rendant relativement praticable, le *fécondateur*, grâce auquel les rapports sexuels restent naturels, l'intervention médicale se réduisant pour la femme à une simple application du spéculum. Mais, en somme, pour Pajot, la fécondation artificielle n'est qu'une ressource ultime, et qui n'est nécessaire que chez deux ou trois femmes sur cent.

La fécondation artificielle est donc possible, facile même à exécuter au point de vue physiologique. En est-il de même au point de vue moral et social? C'est une discussion que nous laissons à la conscience de chacun, et dont la solution varie, du reste, avec chaque cas particulier. L'instinct génital limitera certainement le nombre des opérations, car la fécondation artificielle n'est pas le moyen le plus agréable de faire des enfants. Et quant aux sophistications possibles, avouons bien sincèrement qu'elles ne sont pas plus à redouter par ce procédé que par le plus ordinaire. C'est donc bien à tort, croyons-nous, qu'on a voulu faire autour de la fécondation artificielle un bruit considérable dans ces dernières années. Le 28 juillet 1885, M. J. Gérard présenta à la Faculté de Paris une thèse de doctorat intitulée . *Contribution à l'étude de la fécondation artificielle*. Cette thèse fut refusée. Avait-elle un peu trop les allures d'un prospectus *pro domo mea* ? ou bien encore ne contenait-elle que des faits déjà trop connus pour être servis de nouveau? La conscience des juges de la Faculté leur dicta le refus du candidat et, par le fait même, l'interdiction de publier la thèse à la Faculté. Aussitôt la presse s'émut ou fut émue, et l'opuscule fut publié dans le « Journal Barral ».

* **FÉDÉRATION** s. f. — **Encycl.** Philos. polit. On sait que l'ancien parti démocratique, sous le gouvernement de Juillet et sous la seconde République, était fort attaché à la centralisation. Sur cette question, le courant des idées dominantes était très fort et le socialisme autoritaire en avait encore accru la puissance. A aucun des républicains de 1848 il n'eût fallu parler de décentralisation. Proudhon réussit, vers la fin du second Empire, à changer absolument ce courant. Il ne s'arrêta pas à un système de décentralisation modérée. Avec son esprit d'outrance logique, il poussa jusqu'à la *fédération*. On vit, à sa suite et sous son influence, la partie la plus avancée de la démocratie française passer, par une conversion curieuse, du jacobinisme extrême à un extrême girondinisme, que les Girondins de 1792 auraient d'ailleurs repoussé et désavoué avec indignation. Ajoutons que les théories fédéralistes, qu'il commença à préconiser après la guerre d'Italie, s'accordaient avec ses doctrines antérieures, assez mal élucidées, de libéralisme antigouvernemental et d'*anarchie*.

Proudhon exposa ses vues sur la matière dans son livre : *du Principe fédératif*. A la démocratie, immobilisée, disait-il, dans les passions d'un autre âge, il prétendait apporter une idée nouvelle, l'idée de fédération, qui devait lui permettre de reprendre sa marche interrompue. C'était sur le principe fédératif que devait se produire la vraie science politique. Et il disait comment il fallait concevoir l'application de ce principe : « La destinée de la société ne peut être remplie que dans un système où la hiérarchie gouvernementale, au lieu d'être posée sur son sommet, soit établie carrément sur sa base, je veux dire dans le système fédératif. Toute la science constitutionnelle est là; je la résume en trois propositions : 1° former des groupes médiocres, respectivement souverains, et les unir par un pacte de fédération; 2° organiser en chaque Etat fédéré le gouvernement d'après la loi de séparation des organes ;..... 3° au lieu d'absorber les Etats fédérés ou autorités provinciales et communales dans une autorité centrale, réduire les attributions de celle-ci à un simple rôle d'initiative générale, de garantie mutuelle et de surveillance, dont les décrets ne reçoivent leur exécution que sur le visa des gouvernements fédérés et par des agents à leurs ordres. » L'idée de fédération n'était pas précisément nouvelle; mais Proudhon contribua singulièrement à la mettre en honneur et à la répandre. On peut dire qu'il l'a renouvelée, en la présentant sous un aspect rationnel et absolu, et en lui donnant, comme il convient au goût et au génie français, un caractère de généralité philosophique. Après la publication du *Principe fédératif* de Proudhon, l'idée de fédération entra dans un grand nombre d'esprits, qui s'habituèrent à la considérer avec faveur et en firent l'objet de leurs réflexions et de leurs études. Tout le monde sentait le besoin de la décentralisation, le besoin de franchises municipales et départementales. Le second Empire avait compromis la centralisation administrative; mais la centralisation administrative, à son tour, compromettait le principe traditionnel et si longtemps sacré, en France, de l'unité et de l'indivisibilité de l'Etat; on se demandait si la décentralisation, considérée comme nécessaire au point de vue libéral, pouvait être une réforme sérieuse, si elle n'était pas politique en même temps qu'administrative. Un publiciste de talent, M. Louis Joly, traita la question dans une brochure intéressante. Il soutint et s'efforça de démontrer que la fédération était la seule forme que pût revêtir la décentralisation chez un peuple démocratique. « Là où il n'existe point d'aristocratie, écrivait-il, où les influences locales sont détruites et où l'état social s'oppose à ce qu'elles puissent renaître, il n'y a de décentralisation possible qu'avec la forme fédérative, j'entends de décentralisation efficace et durable. Tout autre mode ne remédierait en aucune manière aux périls que la décentralisation a pour objet de conjurer. » Puis il montrait que, partout où la décentralisation était établie dans une nation démocratique, elle était unie à la fédération. « La décentralisation et la fédération coexistent aux Etats-Unis et en Suisse. Supprimez la fédération dans ces deux pays, c'est-à-dire enlevez aux assemblées de canton ou aux législatures particulières des Etats leur caractère politique, et la décentralisation disparaît, ou bien fait place à un état de choses auprès duquel le despotisme lui-même semblerait un bienfait. »

Sous l'influence de Proudhon et de ses disciples, les théories fédéralistes étaient, à la fin de l'Empire, descendues de la bourgeoisie libérale dans le peuple. La fraction la plus avancée de la démocratie socialiste parisienne les avait adoptées, lorsqu'éclata la guerre franco-allemande, suivie de près de l'avènement de la troisième République. L'insurrection communaliste de 1871 put s'en prévaloir et les invoquer à l'appui de ses revendications. Elles lui servent, non de justification sans doute, mais d'excuse devant l'histoire; car c'est un trait du caractère de notre peuple, qu'après avoir embrassé des idées théoriques et leur avoir donné sa foi, il entend procéder aussitôt à l'application, avec une logique intraitable, sans souci des obstacles, et par tous les moyens.

Depuis la chute de la Commune de Paris, l'idée de fédération a été soutenue dans divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *la Confédération française*, par E. Thiaudière (1872, in-12); *le Fédéralisme*, par L. de Ricard (1877, in-12); *les Nationalités*, par Pi y Margall (1876, trad. en français par L. de Ricard, 1879, in-12). Mais les républicains de gouvernement ont toujours été fort éloignés de cette idée, qui, selon eux, dans l'état actuel de l'Europe, est une utopie dangereuse, menaçante pour l'unité, et, par suite, pour la force de la patrie française. Ils restent fidèles, non sans de fortes raisons, à ce que Gambetta appelait la *centralité*. Pour faire passer la France de l'état unitaire à l'état fédératif, il faudrait certes une révolution bien autrement profonde que toutes celles qui se sont succédé dans son histoire. Pour se rendre compte des objections que soulève et des obstacles que rencontrerait une telle révolution, il suffit de remarquer que l'unité de législation et de droit est le terme d'un long développement politique, économique et juridique, et qu'elle apparaît, une fois atteinte, comme la condition et l'expression d'une vie nationale supérieure.

FEDJEDJ, chott dans la partie méridionale de la Tunisie, le même qui porte le nom de El Djérid ou El Faraoun dans sa partie occidentale. Il a 200 kilom. de longueur de l'E. à l'O., où il se termine par le chott El Abed, et 75 kilom. de largeur du N. au S. Dans la partie centrale se trouve l'île de Menzof, et près de ses rives S.-E., les quatre petites îles de Nkhâl Faràoun. Le chott Fedjedj est traversé par de nombreuses routes, dont plusieurs sont excessivement dangereuses, par suite du peu de solidité du sol.

Fédora, drame en quatre actes, de M. Victorien Sardou, représenté au théâtre du Vaudeville le 11 décembre 1882.

Il est minuit. Dans le palais du comte Wladimir, fils du ministre de la police de Saint-Pétersbourg, une femme attend. C'est la princesse russe Fédora, fiancée à Wladimir. Elle n'a pas vu le comte de toute la journée; il devait la rejoindre au théâtre, il n'est pas venu. Alors, n'écoutant que ses appréhensions, elle est accourue dans son palais même. S'il lui était arrivé malheur? Les nihilistes font tant parler d'eux (l'action se déroule entre 1875 et 1882), et ils détestent le fils du ministre de la police. Justement, voici que des pas lourds montent le grand escalier : ce sont des hommes qui rapportent Wladimir, blessé mortellement; comment cela est-il arrivé? D'une enquête sommaire il résulte que le comte a reçu une lettre, et qu'après l'avoir lue il l'a mise dans le tiroir de son bureau. Cette pièce importante a disparu; un seul homme s'est approché du bureau, un ami de Wladimir, Loris Ipanoff. Wladimir meurt; Fédora jure de le venger sur Loris. Celui-ci est parti pour Paris; Fédora le suit, ainsi qu'une escouade de policiers russes. Quel moyen employer pour arracher son secret à Loris? Fédora s'en fera aimer. Elle-même sent qu'elle se prend à son propre piège et brusque la situation. « Je retourne à Saint-Pétersbourg, dit-elle à Loris. — Je ne puis vous y suivre, exilé que je suis. — J'obtiendrai votre grâce de l'empereur. — Impossible, c'est moi qui ai tué le comte Wladimir. — Assassin!... » Et elle l'accable de reproches. Impossible de faire le récit de son crime dans un salon; il le fera chez elle, à une heure du matin. Fédora rentre à son hôtel; elle donne ordre aux policiers russes de saisir et d'enlever l'homme qui sortira de sa chambre; s'il résiste, qu'on le tue. Loris arrive. « Te voilà donc enfin, nihiliste maudit! s'écrie la princesse.— Moi, nihiliste! s'écrie-t-il, jamais!... » Et dans un récit palpitant, il explique tout. Il n'y a pas eu crime. Wladimir était l'amant de la femme de Loris. Celui-ci a trouvé la lettre où elle lui donnait un rendez-vous. « Il ne vous aimait pas, ajoute le narrateur, et en voici la preuve dans cette lettre, où il dit : « Je n'épouse Fédora que pour payer mes « dettes, et ce mariage ne changera rien à nos « relations. » Il est allé au lieu du rendez-vous; c'est Wladimir qui a fait feu sur Loris en l'apercevant; celui-ci n'a fait que riposter. Ce récit éclaire Fédora; c'est Loris qu'elle aime, et elle le lui dit. Il ne faut pas qu'il sorte. Mais leur lune de miel est de courte durée. Dans le premier moment de sa joie de tenir le meurtrier de Wladimir, Fédora avait écrit au gouvernement russe, en lui indiquant jusqu'au nom du frère de Loris, resté là-bas. On l'a arrêté et jeté dans un cachot souterrain, où une crue subite de la Néva l'a noyé. En apprenant cette terrible nouvelle, leur mère est morte de douleur. Un télégramme annonce tout cela à Loris : une lettre suit, ajoute-t-il, qui vous dira le nom de l'espionne, cause de tant de malheurs. « Que feras-tu? demande la princesse à Loris. — Je la tuerai, répond-il simplement. — Mais si elle n'était pas coupable? — Je ne lui pardonnerais que si elle était morte. » Fédora prend bien vite son parti, elle avale du poison. Quand arrive la lettre révélatrice, Loris s'élance sur elle pour l'étrangler; mais elle tombe sur un canapé, et de là roule à terre, morte.

Fédora fut un immense succès pour l'auteur et pour ses deux principaux interprètes, Berton et surtout Sarah Bernhardt; mais les critiques s'accordèrent à dire que la pièce en elle-même n'était qu'un mélodrame admirablement charpenté. « C'est une œuvre supérieure, a dit M. Sarcey, dans un genre qui n'est que de second, ou même de troisième ordre. »

* **FEER** (Léon), orientaliste français, né à Rouen en 1830. — Il est bibliothécaire à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits). A ses travaux de linguistique et d'ethnographie orientales, il a ajouté les suivants : traduction du *Sutra* en 42 articles, imprimé à la suite du *Dhammapada* (Paris, 1878, in-18); *Etudes bouddhiques; livre des Cent légendes* (Avadana-Çataka), d'après les textes sanscrits et thibétains (1881-1885, 3 part., in-8°); *Contes indiens : trente-deux récits du trône* (Batris-Sinhasan), traduits du bengali (1884, in-8°); *le Mariage par achat dans l'Inde aryenne* (1885, in-8°); *le Thibet, pays, peuple et religion* (1886, in-18). Mentionnons, en outre, un essai critique et biographique sur le réformateur anglais *John Wycliffe* (1885, in-8°).

FEER-HERZOG (Charles), homme politique suisse, né à Rixheim (Alsace) le 2 octobre 1820, mort le 16 janvier 1880. Tout en s'occupant d'industrie à Aarau (Suisse), il déploya une grande activité politique, fut nommé, en 1852, membre du grand conseil qu'il présida à diverses reprises et fut chargé de nombreuses missions, notamment d'organiser la division helvétique à l'Exposition universelle de Paris en 1867. Depuis 1865, il avait représenté la Suisse aux conférences de l'alliance monétaire latine. Parmi ses écrits, nous citerons : *l'Unification monétaire internationale, ses conditions et ses perspectives* (1869); *la France et ses alliés monétaires en présence de l'unification universelle des monnaies* (1870); *Or et Argent* (1873). Tous ces ouvrages sont écrits en français, sauf le dernier, qui est en allemand.

FEHLING (Hermann), chimiste allemand, né à Lubeck le 9 juin 1811. Après avoir étudié la chimie chez un habile praticien, le pharmacien Kindt, il entra aux universités de Brême et de Heidelberg et travailla ensuite dans les laboratoires de Liebig et de Dumas. Nommé professeur de chimie à l'Ecole polytechnique de Stuttgart en 1839, il ne résigna ces fonctions que vers 1880. Ce savant s'est occupé de chimie industrielle; on lui doit des travaux sur les salines, la boulangerie, le tannage. Mais il est connu avant tout par sa découverte de la liqueur cupro-potassique qui porte son nom et qui est employée dans tous les laboratoires pour la détermination du glucose. Il publie, depuis 1871, une nouvelle édition du *Vocabulaire manuel de chimie* (*Handwoerterbuch für Chemie*), si utile au chimiste praticien; il a collaboré au grand *Traité de chimie organique* (*Lehrbuch der organischen Chemie*) de Kolbe.

FEIL (Carles), chimiste et industriel français, né à Paris en octobre 1824, mort à Choisy-le-Roi (Seine) en janvier 1887. Appartenant à une famille, qui introduisit en France l'industrie de la verrerie pour optique, il dirigea ses travaux dans la même direction et trouva successivement un flint blanc pour la photographie, un flint extra-lourd pour l'optique, des verres à base de thallium, de didyme et un strass dur pour la bijouterie. Mais ce qui constitue pour M. Ch. Feil un véritable titre scientifique, c'est la fabrication des grandes lentilles flint et crown, qui permirent l'établissement de télescopes d'une grandeur et d'une puissance inusitées, tels que ceux des observatoires de Vienne, de Pulkowa et de Nice. Il faut citer surtout comme le chef-d'œuvre de l'éminent chercheur, la lentille du télescope gigantesque du Mont Hamilton en Californie, qui mesure 0m,97 de diamètre. Ch. Feil s'est occupé aussi de recherches par voie sèche sur les métaux terreux; il reproduisit des minéraux artificiels : rubis, émeraude, saphir, diamant de bore, etc.; trouva plusieurs émaux colorés, entre autres le rouge flammé des Chinois, et surtout un émail sans plomb, aussi brillant qu'inaltérable, découverte précieuse, si l'on songe aux dangers que fait courir à la santé des ouvriers l'émail plombifère jusqu'alors en usage. Dans les dernières années de sa laborieuse existence, il arriva à produire artificiellement des marbres d'une beauté et d'une dureté exceptionnelles. Les récompenses, et c'est justice, ne manquèrent pas à Ch. Feil. En 1874, il obtint à Vienne le grand diplôme d'honneur et la décoration de l'empereur François-Joseph; à l'Exposition de Paris, en 1878, un grand prix lui fut décerné; il était déjà officier de la Légion d'honneur.

* **FEIN** (George), homme politique et publiciste allemand, né à Helmstædt en 1803. — Il est mort à Diessenhofen le 18 janvier 1869.

FEKERE GEMB, forteresse d'Abyssinie, royaume de Choa, à 35 kilom. à l'est de Litché, la capitale du royaume. Entourée de vastes forêts, elle renferme une partie du trésor du roi de Choa et les approvisionnements de son armée.

* **FELDMANN** (Léopold), auteur comique allemand, né à Munich en 1802. — Il est mort à Vienne le 26 mars 1882.

FELFELAH, massif de la côte de l'Algérie, département de Constantine, à 16 kilom. 500 à l'est de Philippeville. Ce massif, dont le point culminant atteint une altitude de 588 mètres, longe la côte pendant plus de 5 kilom. en présentant partout des falaises rocheuses. On en extrait des marbres blancs translucides, d'autres de toutes les nuances, d'un grain fin, aussi beaux que les plus beaux marbres de Carrare. Ces carrières étaient déjà exploitées par les Romains; elles occupent une superficie de 68 hectares. On estime la puissance du gisement à 18 ou 20 millions de mètres cubes; les filons, très faciles à exploiter, ont l'avantage d'être situés au bord de la mer, ce qui en rend le prix de transport peu élevé.

** **FÉLIBRE** s. m. — **Encycl.** Depuis le jour où fut créé le *Félibrige* (21 mai 1854), plus de quinze cents poètes ont chanté en provençal et la bibliographie de cette renaissance néo-provençale comprendrait plus de 3.000 ouvrages. C'est d'abord *Miréio* (Mireille), l'épopée que salua si chaleureusement Lamartine le jour où elle fut publiée en 1859; puis les autres œuvres de Mistral « ce grand poète épique », *Calendau*, un frère de Mireille, *lis Isclo d'or* (les Sabots d'or), recueil de poésies lyriques adorablement variées et enfin *Nerto*, cette idylle si suave, l'œuvre la plus récente du poète de Maillane. On sait qu'en dehors de ces poèmes merveilleux Mistral avait entrepris une tâche vraiment bénédictine, un dictionnaire de tous les dialectes de langue d'oc, le *Trésor du Félibrige*, aujourd'hui terminé. Après Mistral, nous citerons Théodore Aubanel, le poète si passionné, si entraînant, l'auteur de *la Grenade entr'ouverte* (*la Miougrano entre-duberto*), des *Filles d'Avignon*, de *la Vénus d'Arles*, l'auteur aussi d'un drame d'allure shakspearienne, *le Pain du Péché* (*lou Pan doù Pecat*);

puis Roumanille, qui, dès 1847, fut l'initiateur du mouvement félibréen et publia de joyeux contes en prose; Félix Gras, qui, dans son épopée en douze chants, *Toloza*, sut faire revivre la chanson de geste et le romancero provençal; Anselme Mathieu, un vrai troubadour égaré en notre siècle, charmeur, heureux de vivre et de chanter; l'Irlandais Bonaparte Wyse; Langlade, le peintre de la vie rurale en Languedoc; Achille Mir, le poète populaire du Lauraguais, Fourès, Tavan, Arnavielle et bien d'autres, tous cherchant à réhabiliter l'idiome populaire de leur pays natal.

Ce mouvement littéraire s'étend aujourd'hui sur quatre provinces, Provence, Catalogne, Aquitaine, Languedoc, où le Félibrige s'est constitué comme une grande Académie. Chaque province a une *maintenance*, que président des syndics relevant du consistoire et le nombre des mainteneurs atteint aujourd'hui deux mille. Chaque année, de fraternelles agapes réunissent les félibres, et alors passe de main en main la coupe offerte jadis par les Catalans aux poètes provençaux, coupe de forme antique, dont le support est une tige de palmier autour de laquelle se dressent deux jeunes filles à la taille élancée, au visage souriant, la Catalogne et la Provence. C'est elle que Mistral a célébrée dans ce chant superbe qui est aujourd'hui comme la *Marseillaise* du Félibrige : « Provençaux, voici la coupe qui nous vient des Catalans, tour à tour buvons ensemble le vin pur de notre cru. Coupe sainte et débordante, verse à pleins bords, verse à flots les enthousiasmes et l'énergie des forts. D'un ancien peuple libre nous sommes peut-être la fin, et, si les félibres tombent, tombera notre nation. » D'après ce chant et d'autres plus caractéristiques encore, on a reproché aux félibres des tendances séparatistes. Il n'est pas douteux que de pareilles pensées n'ont jamais hanté les félibres; leur patrie provençale n'est qu'un thème idéal qu'ils ont adopté, parce qu'il leur permet d'utiliser leurs forces lyriques. Tous les félibres disent au fond comme Félix Gras : « J'aime mon village plus que ton village; j'aime ma Provence plus que ta province, j'aime la France plus que tout. »

— *Félibres de Paris.* Un certain nombre de membres de la grande société méridionale *la Cigale*, peu satisfaits de la place donnée aux félibres dans l'association, fondèrent en 1878, sous l'initiative de M. Maurice Faure, une *Société des Félibres de Paris.* En souvenir de cette fondation, les félibres parisiens célèbrent chaque année une fête dans la ville de Sceaux où repose Florian, auteur de la chanson languedocienne d'Estelle et précurseur de la Renaissance méridionale. Près du tombeau du poète ils ont élevé un monument à Aubanel, l'auteur de la *Miougrano entre-duberto.* Le Félibrige parisien a été définivement constitué en 1879; l'article premier de ses statuts précise son but et ses tendances. « Sous le titre de Société des Félibres de Paris (*Soucieta felibrenco de Paris*), il est créé une association ayant pour but d'étudier le midi de la France dans ses dialectes, son histoire, ses traditions, ses beaux-arts; de seconder la Renaissance littéraire de la langue d'oc et de contribuer ainsi à l'accroissement des richesses intellectuelles de la patrie française. » M. le baron Ch. de Tourtoulon, le savant historien du Languedoc, en fut le premier président; vinrent ensuite M. Paul Arène, l'écrivain connu; M. Jasmin, fils du célèbre poète d'Agen, félibre distingué lui-même, et enfin M. Sextius Michel, maire du XVe arrondissement de Paris. La Société des Félibres parisiens a exercé son action d'abord par un journal illustré la *Farandole;* elle a repris la tradition de Clémence Isaure, tombée en désuétude, et fondé des Jeux floraux, qui se tiennent tous les ans à Sceaux. Ces fêtes poétiques, auxquelles sont conviées toutes les associations méridionales de Paris, ont été successivement présidées par Aubanel, Mistral, le poète roumain Alecsandri, le poète catalan Victor Balaguer, et en dernier lieu, Emilio Castelar, l'homme politique espagnol.

FELICE (Francesco DE), littérateur italien né à Catane en 1821. Il débuta, dès l'âge de vingt ans, par un recueil de *Poésies siciliennes et italiennes* (Catane, 1841), bientôt suivi de : *Essais de biographie des hommes illustres de la Sicile* (1842), et d'un second recueil de vers : *Dernières heures d'un repenti* (1845). Ardent patriote, il fut l'un des initiateurs du mouvement révolutionnaire de 1848 et ses concitoyens le nommèrent secrétaire du comité central de la province, puis inspecteur général de guerre et enfin député au Parlement. L'heure de la réaction arrivée, il fut incarcéré dans la prison de Messine, où il languit plusieurs années, et finalement interné à Lentini : il s'y trouvait en 1860 et y provoqua l'insurrection contre François II, dès qu'il apprit le débarquement de Garibaldi et de ses Mille. Garibaldi lui conféra le brevet de major d'infanterie et de président du conseil de guerre de la région. Des temps plus pacifiques revenus et les aspirations de l'Italie à l'affranchissement satisfaites, il retourna aux lettres et à la philosophie. Après avoir effectué un voyage en Suisse, pour s'initier aux méthodes pédagogiques de Pestalozzi et de Girard, il se fit nommer professeur de philosophie à Caltanizetta par le ministre De Sanctis. Il a publié depuis : *Leçons de littérature italienne* (1866); *Discours pédagogiques* (1870); *Projet de réforme pour les écoles élémentaires de Catane* (1873); *Introduction à l'étude de la philosophie positive* (1873); *Thèse de philosophie pour les examens de licence* (1877); etc. On a annoncé de lui une *Histoire des Sociétés secrètes en Sicile*, qui ne peut manquer d'intérêt, l'auteur en ayant suivi personnellement toutes les phases jusqu'à la chute des Bourbons de Naples.

****FÉLIX** (le R. P. Célestin-Joseph), prédicateur français, né à Neuville-sur-Escaut (Nord) le 28 juin 1810.—A l'occasion des débats soulevés par les projets Ferry sur l'instruction élémentaire (1880), il écrivit une série de lettres sous le titre général : *L'article 7 devant la raison et le bons sens ou les contradictions de M. Jules Ferry*; il y étudiait le célèbre article au point de vue de la famille, de l'Etat, de la liberté, du droit commun, etc., niant la souveraineté des peuples et n'admettant que celle de l'Eglise catholique, dont les prêtres, représentants de Dieu, sont les seuls et les vrais maîtres du monde. Au mois d'août de la même année, il crut devoir publier dans la « Défense » une étude sur les rapports de l'Eglise et de la République, s'efforçant de démontrer que les doctrines théocratiques étaient inconciliables, non avec la forme républicaine, mais avec les révolutionnaires; malheureusement, il oublia de s'expliquer sur le sens du mot révolutionnaire et de dire s'il le jugeait applicable également aux exaltés de droite, qui boivent dans des banquets au renversement des institutions existantes et au retour du roi. Nous citerons parmi ses derniers écrits : *la Guerre aux jésuites* (1878, in-12); *le Socialisme devant la Société* (1878, in-8°); *Christianisme et Socialisme ou Le remède au mal social par la charité chrétienne* (1878, in-8°); *Qu'est-ce que la Révolution?* (1879, in-12); *le Patriotisme* (1881, in-18); *le Charlatanisme social* (1884, in-8°); *Notre-Dame du Cénacle* (1886, in-8°); *la Destinée* (1887, in-18).

* **FÉLIX** (Lia), actrice française, née en 1828. — Engagée en 1862 à la Gaîté, elle y créa avec succès, en 1864, Marguerite, de la *Maison du baigneur;* Gabrielle et Martin, des *Mousquetaires du roi* de Paul Féval, et Suzanne, du *Hussard de Bercheny* d'Auguste Maquet. Elle remplaça, le 10 juillet 1867, à l'Odéon, Mlle Thuillier dans le rôle de Mademoiselle de Saint-Geneix, du *Marquis de Villemer.* Elle revint à la Gaîté le 28 décembre de la même année et s'y montra sous les traits de Jeanne, des *Treize* de Ferdinand Dugué, puis sous ceux de Marie Sylvia, des *Orphelins de Venise* de Charles Garand (1868). Elle passa ensuite à l'Ambigu pour y créer, le 29 octobre 1869, Thérèse Ferrand, du *Dompteur* de Dennery et Charles Edmond. Son frère, Raphaël, étant devenu directeur de la Porte Saint-Martin, l'appela à ce théâtre pour lui faire jouer Louise, de la *Closerie des Genêts*, et Mathilde dans la pièce de ce nom, d'Eugène Sue (1870). Elle parut de nouveau à la Gaîté, le 7 décembre 1873, dans *Jeanne Darc* de Jules Barbier. Cette fois, ce fut un triomphe. De toutes les actrices qui ont représenté la Pucelle d'Orléans, c'est encore, selon nous, Mlle Lia Félix qui est restée la plus vraie et la plus touchante. Elle composa avec beaucoup d'art, le 3 décembre 1874, Cordelia, dans la *Haine* de Sardou, et quitta la scène en 1875.

* **FÉLIX** (Mélanie-Emeline, dite **Dinah**), née en 1837. — Après avoir débuté brillamment aux Français, en 1862, dans les *Folies amoureuses* et dans le *Jeu de l'amour et du hasard*, elle tint avec succès pendant plus de vingt ans l'emploi de soubrette dans le répertoire classique. Elle n'a guère joué dans le répertoire moderne que Henriette dans *Oscar*; elle n'a pas eu non plus d'autres créations que Isaure, de la *Belle Paule* de M. Louis Denayrouze (1874) et le personnage allégorique de la Farce dans la *Vraie Farce de maître Pathelin* (1880).

Sociétaire depuis 1870, elle s'est retirée de la Comédie-Française en 1883.

. **FELLIQUE** adj.— Chim. Se dit d'un acide qui accompagne l'acide cholique.

— **Encycl.** L'*acide fellique* $C^{23}H^{40}O^{4}$, se présente en flocons blancs, amorphes, fusibles à 120°, ou en petites lamelles rectangulaires, devenant électriques par le frottement.

** **FELON** (Joseph), peintre, sculpteur et lithographe français, né à Bordeaux le 21 août 1818. — Depuis le Salon de 1876, cet artiste a exposé dans la section de peinture : *Un regard dans le miroir* (1877); *le Printemps*, panneau décoratif, *les Saisons*, aquarelle; *la Brise de mer, la Nuit* (1879); *le Fruit défendu, Episode de l'inondation de Toulouse* (1880); *Un rendez-vous aux Alyscamps* (1882). En sculpture, il a produit des œuvres encore plus nombreuses: *Doux Songe*, terre cuite (1877); *l'Imprimerie*, statuette en plâtre; *l'Arlésienne*, buste en plâtre (1878); *J. Cujas*, statue en pierre; *les Orphelines*, groupe en plâtre (1879); *le Baiser du matin, la Prudence*, bas-reliefs (1880); *l'Heure du repos*, statue en plâtre (1881); *Gerson*, buste en marbre; *le Guetteur*, terre cuite (1883); *le baron Gros*, buste en marbre (1887).

FELOÛH (EL), région de l'Arabie centrale, dans le Nefoûd, émirat de Sammar, entre Djoûf et Gobbah, par environ 29° 40' de lat. N. et 39° de long. E. C'est la partie la plus accidentée du Nefoûd.

***FELSING** (Georges-Jacob), éminent graveur allemand, né à Darmstadt le 22 juillet 1802. — Il est mort dans cette ville le 9 juin 1883. Outre les travaux cités, il a gravé : *Poésie et Amour*, de Kaulbach (1844); *Salvator mundi* et *Jésus discutant avec les docteurs*, de Léonard de Vinci (1847); *Agar et Ismaël*, de Kœhler (1848); *Christ dans le tombeau*, de Mucke (1856); etc. — Son frère Jean-Henri FELSING, né à Darmstadt en 1800, également bien connu comme graveur, est mort le 30 mars 1875.

FELSPAR s. m. (fèl-spar — altération de *feldspath*). Syn. d'ORTHOSE, nom d'une espèce de feldspath.

. **FELTRE** (Charles-Marie-Michel DE GOYON, duc DE), homme politique français, né au château de Chantenay (Loire-Inférieure) le 14 septembre 1844. — Le 21 août 1881, il fut réélu député par 6.189 voix, sans concurrent, dans la deuxième circonscription de Guingamp. Pendant la législature 1881-1885, il vota contre le rétablissement du divorce, contre la conversion du 5 pour 100 en 4 1/2, pour les conventions avec les compagnies de chemins de fer (1883), contre la rétribution des fonctions municipales, contre la suppression de l'ambassade auprès du Vatican, pour la revision de la constitution (proposition Barodet, mars 1884), pour l'élection des sénateurs par le suffrage universel, contre le ministère Ferry (30 mars 1885), pour l'élection des députés au scrutin de liste. Il ne s'est pas représenté aux élections législatives du 4 octobre 1885.

***FEMME** s. f.—**Encycl.** Philos. soc. *Émancipation de la femme.* Depuis 1870, la question de l'égalité juridique des deux sexes a été posée et discutée vivement en divers pays. Aux Etats-Unis, les législateurs de plusieurs Etats ont appuyé d'un vote favorable la revendication des droits politiques de la femme. Les assemblées représentatives d'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Cap, du Canada se sont occupées du droit des femmes à l'électorat. En Italie, on a proposé de leur conférer le droit de voter dans les élections communales et provinciales. En Allemagne, la même idée a été soutenue par des journaux fort répandus. En Angleterre, la participation des femmes à la liberté et à la vie politique compte des partisans dans toutes les classes de la population. On sait que le philosophe Stuart Mill s'est prononcé avec force pour cette participation, dans le livre qui a pour titre : *l'Assujettissement des femmes* (in-12, trad. en français en 1869). « Quelles que soient, dit-il, les conditions et les situations sous lesquelles les hommes sont admis à prendre part au suffrage, il n'y a pas l'ombre d'une raison pour ne pas y admettre les femme sous les mêmes conditions. La majorité des femmes d'une classe ne différerait probablement pas d'opinion avec la majorité des hommes de cette classe, à moins que la question ne portât sur les intérêts mêmes de leur sexe, auquel cas elles auraient besoin du droit de suffrage, comme de l'unique garantie que leurs réclamations seront examinées avec justice. » Stuart Mill va jusqu'à dire que l'on devrait accorder aux femmes l'égalité politique, lors même qu'il paraîtrait nécessaire de leur refuser l'égalité civile, c'est-à-dire de maintenir leur condition actuelle d'assujettissement dans le mariage : « Quand même toutes les femmes seraient épouses, quand même toutes les épouses devraient être esclaves, il n'en serait que plus nécessaire de donner à ces esclaves une protection légale; car nous savons trop la protection que les esclaves peuvent attendre, quand les lois sont faites par leurs maîtres. » Cette opinion de Stuart Mill n'a probablement pas été sans influence sur la faveur que la cause des droits de la femme a trouvée dans l'opinion publique de l'Angleterre et des pays de langue anglaise.

En France et dans les pays de langue française, la liberté civile et politique des femmes et l'égalité juridique des deux sexes ont été soutenues, d'abord par quelques dames, notamment par Mme Jenny d'Héricourt et Mlle Hubertine Auclert, ensuite, par le fondateur du familistère de Guise, M. Godin, et par un des plus éminents philosophes de notre temps, M. Charles Secrétan, professeur de droit naturel à l'académie de Lausanne.

Dans un ouvrage curieux, publié sous le second Empire : *la Femme affranchie* (2 vol. in-12, 1860), Mme Jenny d'Héricourt s'appliquait à rejeter les doctrines d'Auguste Comte et de Proudhon sur la condition subordonnée des femmes. Elle posait d'abord que, théoriquement et en principe, la femme ne pouvait être exclue des droits de l'homme et du citoyen, attendu que le droit « ne se base ni sur la supériorité des facultés, ni sur celle des fonctions qui en ressortent, mais sur l'identité d'espèce ». Elle tenait donc que « toute Française majeure est serve politique tant qu'elle est dépouillée de sa part du vote général, parce qu'elle subit des lois qu'elle n'a pas concouru à faire, et paye des impôts qu'elle n'a pas concouru à fixer ». Mais elle accordait que, pratiquement, il ne faut revendiquer pour les femmes que le droit civil, tant qu'elles ne sentent pas le désir et le besoin du droit politique. « La privation du droit civil, disait-elle, est, pour les femmes une source de douleurs, de malheurs, de corruption, d'humiliation; la revendication de ce droit se pose, elles sont mûres pour l'obtenir... Il n'en est pas de même pour le droit politique : elles ne le désirent ni ne le réclament. Rappelons-nous que, dans tout sujet, il y a la théorie et la pratique. L'une est l'absolu, l'idéal qu'on se propose de réaliser, l'autre est la mesure dans laquelle il est sage et prudent d'introduire l'idéal dans un milieu donné. Ainsi, de droit absolu, nous sommes en tout les égales des hommes; mais, si nous prétendions réaliser cet absolu dans notre milieu actuel, bien loin de marcher en avant, il y aurait recul et anarchie : le droit dévorerait le droit. Le bon sens exige qu'une réforme ne soit appliquée qu'à des éléments préparés à s'y soumettre ».

Mlle Hubertine Auclert a adopté les vues théoriques de Mme Jenny d'Héricourt sur les droits des femmes, mais non les concessions faites par cette dernière au point de vue pratique. Sa logique, très française, ne paraît pas admettre la distinction de l'absolu et du relatif, de la théorie et de l'application. La nécessité de diviser la route à parcourir en deux étapes, d'approprier les réformes au milieu pour qu'elles puissent être obtenues et conservées, de se borner d'abord au droit civil et de laisser mûrir les femmes pour le droit politique, cette nécessité de bon sens répugne à son esprit intransigeant. C'est à poursuivre l'émancipation politique de son sexe qu'on l'a vue s'attacher directement en tous ses actes, il est vrai avec plus de persévérance que de succès. C'est pour défendre le droit de suffrage des femmes qu'elle a fondé, en 1876, une association et un journal. V. AUCLERT.

Le fondateur du familistère de Guise, M. Godin, a traité la question du droit politique des femmes dans l'ouvrage intitulé : *le Gouvernement, ce qu'il a été, ce qu'il doit être* (in-8°, 1883). Il tient que le suffrage ne sera réellement universel que lorsqu'elles cesseront d'en être exclues. Mais il n'admet pas que leurs votes se confondent avec les votes masculins, ni qu'ils se portent sur les mêmes mandataires : il veut un collège électoral de femmes et une assemblée représentative de femmes. Il attribue à chaque sexe un rôle politique spécial : aux hommes l'élection et la composition de la Chambre des députés; aux femmes l'élection et la composition du Sénat. « Si les droits sociaux de la femme, dit-il, sont, en principe, les mêmes que ceux de l'homme, ils ne doivent pas néanmoins se confondre dans la vie publique; ils doivent s'exercer séparément; l'influence féminine se présentera ainsi libre et entière dans sa part d'action. On a admis jusqu'ici qu'il fallait un organe pondérateur des décisions de l'Assemblée législative; qu'il était sage d'éviter dans la confection des lois les effets de la passion et de l'entraînement; que la loi devait être purifiée au creuset de la raison; j'ajouterai qu'elle doit être alliée aux inspirations du cœur... Eh bien, c'est à l'intervention de la femme que la loi devra de revêtir ce caractère véritablement social. Ce sera un beau rôle pour la femme que d'être appelée, par l'institution d'un collège électoral spécial, à compléter le suffrage universel et à faire pénétrer dans la vie politique l'influence féminine, en élisant et composant le Sénat. L'utilité des deux assemblées se démontrera alors par ses bons effets. Les deux Chambres représenteront réellement la société entière; elle donneront à la loi ce caractère d'équité, de justice et d'universalité qui lui fait aujourd'hui défaut. »

M. Secrétan a examiné et tenté de résoudre, à son tour et à sa manière, le problème de la position juridique de la femme, dans un opuscule qui a pour titre : *le Droit de la femme* (in-12, 1886). Pour lui, la question des droits de la femme est comprise tout entière dans cette question : La femme est-elle un sujet de droit? en d'autres termes, la femme existe-t-elle pour elle-même, ou existe-t-elle exclusivement en vue d'un autre, dans l'intérêt d'un autre, savoir du sexe masculin? Il n'y a qu'une réponse : Juridiquement, la femme est son propre but, elle est une personne. N'a-t-elle pas des devoirs? Si, elle a des devoirs; elle a donc des droits, car le devoir implique toujours au moins le droit de remplir son devoir. Donc la loi doit la traiter comme personne, c'est-à-dire lui reconnaître des droits. Mais des droits civils ne sont effectifs que s'ils sont garantis par des droits politiques. Selon M. Secrétan, et en ce point il s'accorde avec Stuart Mill et aussi sans doute avec Mlle Hubertine Auclert, la question des droits politiques domine absolument celle de sa condition domestique, civile et économique. « Lui refuser les droits politiques, dit-il, c'est lui refuser le droit, c'est empêcher sa personnalité d'apparaître, c'est maintenir le principe que la femme n'existe pas pour son propre compte, mais uniquement comme le moyen de continuer, d'enrichir et d'égayer notre propre existence à nous. » Le philosophe ajoute que les droits civils aujourd'hui reconnus à la femme ne sont pas de vrais droits, « non seulement parce qu'ils manquent de garantie, mais parce qu'ils

n'ont pas été constitués dans l'intérêt de celle qui les exerce », et qu'en réalité « la soi-disant minorité du sexe établie par nos codes occidentaux n'est qu'une servitude mal déguisée. »

Nous ne ferons sur le sujet de cet article qu'une simple réflexion. Les partisans de l'émancipation politique des femmes considèrent volontiers le privilège politique du sexe masculin comme le produit du droit de la force. On peut, semble-t-il, leur répondre qu'à la force est liée une capacité : celle de défendre et de protéger; que la souveraineté politique suppose précisément cette capacité; que cette capacité manquant à la femme, il n'est pas conforme à la nature des choses qu'elle participe à la souveraineté politique.

— Cout. *Femmes décorées.* De 1808 à 1888, trente-huit femmes ont reçu la croix de la Légion d'honneur. Napoléon Ier en décora deux seulement, Marie Schellinck et Virginie Ghesquière qui, toutes deux, en cachant leur sexe, s'étaient engagées et avaient conquis sur les champs de bataille l'une le grade de sous-lieutenant, l'autre celui de sergent. Marie Schellinck, après avoir reçu six coups de sabre à Jemmapes et un coup de feu à Arcole, fut aussi blessée à Austerlitz et promue sous-lieutenant, en même temps que décorée; elle mourut à quatre-vingt-deux ans, en 1864. Virginie Ghesquière avait pris au régiment, le 27e de ligne, la place de son frère, trop faible pour la rude vie de soldat, et s'était surtout distinguée en Portugal. On l'appelait « le joli sergent ». Blessée en rapportant le corps de son colonel, que deux Anglais lui disputaient et contre lesquels elle se défendit vaillamment, elle dut être portée à l'ambulance, et en la pansant on s'aperçut que le joli sergent était une fille. Napoléon lui fit donner la croix en 1808, comme à la précédente; elle mourut presque centenaire à la maison de retraite d'Issy. Une autre héroïne du premier Empire, Virginie Duchemin, ne fut décorée que sous le second, en 1851. Elle s'était engagée, en 1798, au 42e de ligne et avait conquis le grade d'adjudant sous-officier; nommée sous-lieutenant pendant la Restauration, elle termina sa carrière aux Invalides, en 1859.

On peut rapprocher de ces femmes-soldats les cantinières décorées le plus souvent pour actions d'éclat sur le champ de bataille. La plupart n'ont reçu que la médaille militaire; celles qui ont reçu la croix de la Légion d'honneur sont au nombre de trois seulement : la veuve Perrot, de Nantes, qui avait fait toutes les campagnes d'Afrique : décorée en 1851, elle mourut en 1863; Annette Devron, une Bretonne, cantinière au 2e zouaves, décorée sur le champ de bataille de Magenta, où elle avait arraché aux mains des Autrichiens le drapeau du régiment : condamnée à mort en 1870 pour avoir tué un Bavarois, elle fut graciée par le prince Frédéric-Charles; Mme Jarrethout, cantinière des francs-tireurs de Châteaudun, décorée pour la valeur et le sang-froid qu'elle avait montrés aux combats d'Ablis, d'Alençon, de Châteaudun et de Saint-Péravy.

Les sœurs de charité forment, parmi les femmes décorées, la catégorie la plus nombreuse. On en compte vingt-trois, dont voici les noms : Anne Biget, en religion sœur Marthe, née en 1748, décorée comme ambulancière en 1815; elle appartenait aux visitandines et mourut en 1824; Mlle Rendu, plus connue sous le nom de sœur Rosalie, née en 1787, décorée en 1852 et morte en 1856; elle était supérieure de la maison-mère des sœurs de charité; Mlle Dusoullier, sœur Hélène, surnommée la mère des pauvres, décorée en 1852; Mlle Chagny, sœur Jeanne-Barbe, décorée en 1852, après avoir passé quarante-neuf ans dans les hôpitaux; Mlle Massin, sœur Thérèse, née à Angers en 1770, morte en 1853, décorée l'année précédente; Sœur Penin, supérieure de l'hôpital de la Grave, à Toulouse, décorée en 1875; Mme Lefèvre, sœur Onésime, supérieure des sœurs de Saint-Joseph, à la Martinique, décorée en 1875, morte en 1885; Mme Nonat, sœur Marie-Ambroise, attachée à l'hospice de Tours, décorée en 1884 pour sa belle conduite pendant la guerre; Mme de Saint-Julien de Cahusac, supérieure de l'hôpital militaire de Marseille, décorée en 1884 pour le dévouement qu'elle avait montré pendant l'épidémie de choléra; Mme Saby, sœur Marthe et Mme Breysse, sœur Saint-Paulin, attachées l'une à l'hospice militaire, l'autre à l'hospice civil d'Oran, décorées toutes deux en 1885 pour la même cause; Mme Garcin, sœur Saint-Cyprien, supérieure des sœurs hospitalières de Saint-Augustin de Marseille (1885); Mme Laroche, sœur de la Croix, supérieure des sœurs de l'ambulance d'Haïphong, et Mme Nicolas, sœur Marie-Françoise, supérieure des sœurs de l'ambulance d'Hanoï, décorées toutes deux en récompense de leur admirable conduite au Tonkin; Mme Labarde, sœur Bathilde, attachée aux salles d'asile militaires de Beauvais (1886); Mme Gelas, sœur de charité, organisatrice des établissements scolaires et hospitaliers de Beyrouth (1886); Mme Berton, sœur Philomène, sœur de charité attachée aux salles militaires de l'hôpital de Troyes (1887); Mme Vidal, sœur Julie, sœur de Saint-Vincent de Paul, attachée à l'hôpital militaire de Châteaudun (1887); Mme de Moissac, sœur Marie, supérieure des sœurs de Saint-Vincent de Paul, au Val-de-Grâce (1887); Mme Richard, mère Virginie, supérieure des sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Chartres (1888); Mme Eloi, sœur Eloi, attachée à l'hôpital de Rochefort (1888); Mme Gourdon, sœur Eveline, hospitalière de l'ordre de la Sagesse, à Lorient (1888); Mme Peyrémont, sœur Vincent, de l'ordre de Saint-Vincent de Paul, supérieure de l'hôpital européen d'Alexandrie (1888).

Les neuf autres femmes décorées de la Légion d'honneur qui complètent la liste sont, par ordre de date : Mme Abicot de Régis, qui dut cette distinction à la bravoure qu'elle avait montrée, durant les troubles du 2 décembre, en résistant à une bande d'hommes armés qui l'assiégeaient, dans une petite ville de l'Indre (1852); Rosa Bonheur, décorée de la main de l'impératrice Eugénie en 1855; Mlle Juliette Dodu, receveuse des postes à Pithiviers pendant la guerre, et à laquelle nous avons consacré une notice biographique, décorée en 1878; Mme Frary-Gross, directrice de l'ambulance de l'Hôtel de ville pendant le siège, décorée en 1883; Mme Dieulafoy, exploratrice (1886); Mlle Nicolle, directrice de l'Ecole des enfants idiots ou épileptiques à la Salpêtrière (1887); Mme Furtado-Heine, fondatrice d'un dispensaire modèle pour enfants malades (1887); Mme Coralie Cahen, membre de l'Association des Dames françaises (1888).

— Econ. soc. *Femmes employées.* Depuis quelques années, un grand nombre d'administrations et de sociétés financières ou industrielles ont recours au travail des femmes. La *Banque de France*, à Paris seulement, en occupe en moyenne 400, recrutées parmi les parentes de ses employés. Affectées à l'imprimerie, à la comptabilité des billets, au service des titres, ces femmes gagnent de 3 à 5 francs par jour et moyennant un léger prélèvement sur leur salaire participent au bénéfice de la retraite. Au *Crédit foncier*, les femmes trouvent plus d'avantages encore. Elles sont commissionnées comme les hommes et jouissent exactement des mêmes droits. Au nombre de 200, elles sont admises à la suite d'un concours, dans lequel des conditions de faveur sont accordées aux parentes, filles ou femmes d'employés. Leur traitement varie entre 800 et 1.500 francs. Quelques-unes, les surveillantes, touchent même 1.800 francs. *Le Crédit Lyonnais, la Société générale pour le développement du commerce et de l'industrie, la Compagnie des téléphones*, occupent également un certain nombre de femmes à des occupations analogues.

Les compagnies de chemins de fer ont, depuis longtemps, admis les femmes dans leurs services, et en agissant ainsi elles ont eu surtout pour but d'augmenter les ressources de leur personnel, sans accroître les frais d'exploitation. Deux ou trois compagnies ont composé exclusivement de femmes un certain nombre de leurs bureaux, sous la direction d'agents supérieurs. Dans les bureaux, le personnel féminin s'acquitte très convenablement du service des titres, de la copie des lettres et autres documents, de la tenue des livres d'inventaire, du pointage et du dépouillement des fiches ou bulletins de toute espèce. Les appointements varient de 1.000 à 1.200 fr. Hors des bureaux, les compagnies de chemins de fer occupent encore un certain nombre de femmes comme distributrices-receveuses, receveuses-adjointes, gérantes de buffets ou de bibliothèques, gardes-barrières, etc.; mais, à l'exception du premier, tous ces postes ne procurent à celles qui les remplissent qu'un salaire insuffisant.

Les femmes trouvent aussi du travail dans quelques administrations de l'Etat. En 1877, le ministère des Postes admit, pour la première fois, des femmes dans les bureaux de l'administration centrale. L'essai réussit, et, depuis, le personnel féminin s'est rapidement accru. Il se répartit entre le service actif et le service administratif. Dans le service actif, on trouve les receveuses-buralistes et les télégraphistes, détachées dans les bureaux secondaires ou les bureaux centraux d'expédition. Les receveuses-buralistes, dispersées sur tout le territoire, sont au nombre de 5.000. Leur traitement le plus bas est de 800 francs; le plus élevé atteint 4.000 francs. Le service administratif, centralisé dans les bureaux de Paris, occupe environ 900 femmes, employées soit à la direction de la caisse d'épargne postale, soit au bureau de la comptabilité, soit dans les bureaux centraux d'expédition. Dans ce chiffre ne sont pas comprises les auxiliaires assez nombreuses des télégraphes et des téléphones. Les conditions d'admission dans les bureaux de l'administration centrale portent que les candidates doivent être françaises, âgées de dix-huit à trente-cinq ans, quand elles postulent pour les services administratifs, et de seize à vingt-cinq ans pour la télégraphie. Les demandes excédant de beaucoup les places vacantes, un concours décide du choix. Les candidates admises débutent comme auxiliaires, aux appointements de 900 francs. Elles deviennent ensuite titulaires et reçoivent alors de 1.000 à 1.500 francs. L'administration du timbre et de l'enregistrement occupe une centaine de femmes. Les unes sont auxiliaires, les autres titulaires. Toutes sont nommées sans concours et choisies parmi les femmes ou filles d'employés. Elles reçoivent de 1.000 à 1.500 francs et touchent, après trente ans de service, une pension de retraite. Le ministère des Finances emploie un certain nombre de femmes à la confection du double du Grand-Livre.

Partout, dans les administrations de l'Etat et dans les administrations privées, les femmes, sauf de rares exceptions, ne montrent pas les qualités d'initiative, de raisonnement et de jugement qu'exigent beaucoup d'emplois. Mais elles sont supérieures dans tout ce qui nécessite la promptitude du coup d'œil, la dextérité, la minutie. Dans les petits calculs, la vérification des tableaux et des comptes, la copie des documents, la reconnaissance et le classement des titres, coupons, mandats, etc., leur habileté est remarquable.

— *Femmes employées dans le commerce.* L'existence des femmes employées dans le commerce est matériellement plus pénible que celle des employées des grandes administrations; il est vrai qu'il y a un correctif important : ces dernières gagnent, en général, moins que les autres. Nous parlons bien entendu des grands magasins, et on ne peut parler que de ceux-là, car dans le petit commerce la position des employées de toute nature dépend uniquement du caractère du patron de l'établissement et de la prospérité de ses affaires; elle présente donc des variétés infinies. Dans ces derniers temps, il s'est produit parmi la clientèle riche de ces grands magasins un mouvement en faveur des femmes qu'ils emploient. Il s'agissait d'obtenir pour elles le droit de s'asseoir, lorsque le service n'exigeait pas qu'elles fussent debout, et la liberté complète pendant la journée du dimanche. Une lettre en ce sens, signée de grands noms : duchesse de la Rochefoucauld-Doudeauville, princesse de Beauveau, duchesse de Mouchy, comtesse de Pourtalès, etc., fut adressée aux directeurs des grands magasins. Ceux-ci, sans se faire prier, concédèrent à leurs employées le premier point, c'est-à-dire le droit de s'asseoir; mais ils ne voulurent point s'engager sur le second. Ils déclarèrent, du reste, qu'à part de très rares exceptions, les garçons de magasin travaillaient seuls le dimanche.

— Enseign. *Enseignement des femmes.* V. ENSEIGNEMENT, ÉTUDIANTE, DOCTORESSE.

Femmes artistes (UNION DES). Cette société a été fondée, en 1881, par Mme Léon Bertaux, statuaire. Son but est d'exposer en dehors du Salon annuel, les œuvres les plus remarquables des femmes peintres, dessinateurs, graveurs et sculpteurs, qui en font partie et de prendre, en toute circonstance, la défense de leurs intérêts moraux et matériels. L'association a fait, en 1882, dans la salle du Cercle des arts libéraux sa première exposition. Depuis lors, chaque année, se succèdent les expositions. Elles obtiennent un succès croissant qui affirme l'utilité et la vitalité de l'œuvre. Ses adhérentes étaient en 1887, au nombre de plus de 200.

Femmes de France (UNION DES). L'Union des Femmes de France a été créée en 1882. Elle a pour objet la préparation et l'organisation des moyens de secours qui, dans toute localité, peuvent être mis à la disposition des blessés ou malades de l'armée française. En cas de fléaux ou de désastres publics, elle offre son concours aux autorités afin de venir en aide aux populations. Elle se divise en cinq commissions : commission de propagande, commission des finances, commission de l'enseignement, commission du personnel et commission du matériel. Chacune de ces commissions a pour directrice et pour sous-directrice une femme. Les comités dirigeants sont, pour la plus grande partie, composés de femmes, à qui viennent se joindre des hommes spéciaux, des docteurs-médecins pour la plupart. Ces messieurs ne font que prêter à la société le concours de leur expérience et de leurs lumières; ce sont les femmes qui dirigent et gouvernent les affaires de la société, qui règlent les questions d'administration intérieure et qui ont le soin du détail. La situation florissante de la société prouve que cette direction est en bonnes mains. La société alimente sa caisse au moyen de dons et d'offrandes. Sa principale ressource consiste dans les cotisations de ses membres, dont le nombre augmente chaque jour. Le prix de cette cotisation est de 10 fr. par an. Elle peut être rachetée par un versement de 100 francs, qui confère le titre de membre fondateur.

Depuis sa fondation, l'*Union des Femmes de France* est venue en aide à un grand nombre d'infortunes; non seulement elle a distribué des secours et des dons en nature aux blessés et à leur famille, mais encore elle a fait de nombreux envois d'argent, de vêtements, de linge, de tabac, etc., à nos soldats et à nos marins dans l'Extrême-Orient. Elle a organisé en outre des cours d'enseignement qui sont très suivis, et a créé tout un matériel.

Femme émancipée (LA LÉGENDE DE LA), *histoires de femmes, pour servir à l'histoire contemporaine*, par M. Firmin Maillard (1888, in-18). Elle remonte haut et loin, la légende de la femme émancipée, et ce n'est pas d'aujourd'hui que le sexe faible réclame le droit de vote, des sièges dans les assemblées politiques, et essaye de se soustraire aux devoirs assujettissants du ménage. Aristophane raillait déjà les Athéniennes de son temps, qui voulaient donner les marmots à garder à leurs maris pendant qu'elles iraient à l'agora, et *les Femmes à l'assemblée du peuple* furent jouées en 393 av. J.-C. Or, le programme de Praxagora, remarque M. Firmin Maillard, ne diffère pas sensiblement de ceux de la salle Lévis, à Batignolles. L'auteur, toutefois, ne s'attarde pas longtemps dans ces temps anciens et en vient bien vite à l'histoire moderne. Un coup d'œil sur les tentatives d'émancipation des femmes avant 1789 et durant la période révolutionnaire; quelques portraits des énergumènes en jupons de cette époque, Théroigne, Olympe de Gouges, Rose Lacombe; des analyses d'un certain nombre d'articles de journaux, dus à leurs plumes ou à celles des rares publicistes qui partageaient leur avis sur la matière, servent de transition à M. Firmin Maillard pour aborder la période contemporaine. L'épisode principal du livre a trait aux saint-simoniens et saint-simoniennes. Que de pages humoristiques, et aussi pleines d'intérêt, l'auteur consacre aux ardentes recherches du P. Enfantin, du P. Bazard et du P. Olinde Rodrigues, lancés éperdument à la découverte de la Femme-Messie! Toujours ils croient l'avoir trouvée et toujours elle leur échappe. Enfantin proposa sans rire à George Sand, qui refusa, d'être la papesse de la religion nouvelle!

L'analyse des élucubrations, brochures, journaux, revues, consacrés à l'étude du grand problème de l'émancipation féminine, « la Tribune des Femmes », « le Journal des Femmes », « l'Etincelle », des statuts des sociétés qui essayèrent de le réaliser pratiquement, *le Compagnon de la Femme, la Société du Progrès, la Société des droits de la Femme*, etc., serait fastidieux si l'auteur ne s'en tenait aux documents curieux et caractéristiques. Il y a des épisodes plaisants, comme celui de « la Dame au voile bleu », dans laquelle les saint-simoniens croient un moment avoir trouvé le Messie féminin tant cherché; ils lui chantent en chœur :

Parmi nous, femme douce et chère,
Viens pacifier l'univers.
A ses enfants viens donner une mère. [verts.
Viens; nos bras et nos cœurs te sont toujours ou-

Mais la mère du Messie accourt, trouble la cérémonie et emmène la jeune fille, qui laisse du moins en souvenir d'elle, aux philosophes de Ménilmontant, son voile bleu suspendu au dessus d'une porte, par laquelle il sera désormais interdit de pénétrer dans le temple. Il y a aussi des épisodes tragiques, comme le double suicide de deux adeptes, Claire Démar et Perret Desessarts, qui se tuent dans les bras l'un de l'autre, avant de s'être appartenu, dans la crainte que la possession n'affaiblisse un jour leur amour. Bien d'autres types curieux sont présentés par l'auteur dans cette partie du volume : Mme Flora Tristan et son acolyte, l'abbé Constant; Louise Crombach; Laure Grouvelle, une héroïne celle-là, pleine de charité, d'abnégation, de dévouement, mais qui réservait toute sa tendresse pour les assassins de Louis-Philippe, Morey, Pépin, Alibaud.

La Révolution de 1848 vint naturellement donner un nouvel essor aux doctrines émancipatrices de la femme; alors brillèrent Borme et son bataillon de Vésuviennes, Stourm et Mme Niboyet, la fondatrice du *Conseiller des Femmes*, de *la Paix des Deux-Mondes*, de *la Voix des Femmes.* Victor Considérant réclamait à l'Assemblée constituante les droits politiques pour les femmes. La « Voix des Femmes » posa la candidature de George Sand, qui eut le bon esprit de la décliner, comme elle avait jadis refusé d'être papesse. Le Club des Femmes, Pauline Rolland, Jeanne Deroin, les Malthusiennes ont fourni quelques pages amusantes à M. Firmin Maillard, qui, passant légèrement sur le second Empire, période durant laquelle les femmes se tinrent à peu près tranquilles, arrive aux contemporaines, aux amazones de la Commune, dont le « Cri du Peuple » était l'organe attitré, à Mmes André Léo, Paule Minck, Barberousse, Séverine, Maria Deraismes, Hubertine Auclert, Louise Michel, Léonie Rouzade, à M. Léon Richer, à la « Tribune des Femmes », au « Droit des Femmes » et à « la Tribune libre ». C'est une intéressante revue de toutes les conceptions bizarres auxquelles a donné lieu la doctrine de l'émancipation et des querelles intestines qui divisent ce parti. La conclusion de l'auteur est celle-ci : « L'idée émancipatrice a rencontré dans le socialisme le grand entremetteur rêvé qui, par des semblants d'égalité absolue, paraît élever la femme, tandis qu'il l'abaisse ou la dégrade. Cette servitude, cet esclavage dont elles parlent toutes, ne pèse réellement que sur la femme pauvre, à laquelle il faut faire une part meilleure dans les conditions matérielles du travail et donner une éducation qui développe ses facultés et augmente sa valeur morale. Le reste est affaire de mœurs, et c'est elle qui les fait. »

Femme en Allemagne (LA), par M. John Grand-Carteret (1887, in-8° illustré). L'auteur déclare que dans cette suite d'aperçus ce qui l'a surtout préoccupé, c'est la psychologie; qu'il a cherché, sans parti pris et avec la plus grande exactitude d'observation possible, à définir la femme allemande, à la montrer sous tous ses aspects. Il ne s'est pas contenté de cela; après avoir recherché les

puis Roumanille, qui, dès 1847, fut l'initiateur du mouvement félibréen et publia de joyeux contes en prose ; Félix Gras, qui, dans son époupée en douze chants, *Toloza*, sut faire revivre la chanson de geste et le romance provençal ; Anselme Mathieu, un vrai troubadour égaré en notre siècle, charmeur, heureux de vivre et de chanter ; l'Irlandais Bonaparte Wyse ; Langlade, le peintre de la vie rurale en Languedoc ; Achille Mir, le poète populaire du Lauraguais, Fourès, Tavan, Arnavielle et bien d'autres, tous chercs-chant à réhabiliter l'idiome populaire de leur pays natal.

Ce mouvement littéraire s'étend aujourd'hui sur quatre provinces, Provence, Catalogne, Aquitaine, Languedoc, où le Félibrige s'est constitué comme une grande Académie. Chaque province a une *mantenance*, que président des syndics relevant du consistoire et le nombre des mainteneurs atteint aujourd'hui deux mille. Chaque année, de fraternelles agapes réunissent les félibres, et alors passe de main en main la coupe offerte jadis par les Catalans aux poètes provençaux, coupe de forme antique, dont le support est une tige de palmier autour de laquelle se dressent deux jeunes filles à la taille élancée, au visage sourinat, la Catalogne et la Provence. C'est elle que Mistral a célébrée dans ce chant superbe qui est aujourd'hui comme la *Marseillaise* du félibrige : « Provençaux, voici la coupe qui nous vient des Catalans, tout à tour bouvons ensemble le vin pur de notre cru. Coupe sainte et débordante, verse à pleins bords, verse à flots les enthousiasmes et l'énergie des forts. D'un ancien peuple libre nous sommes peut-être la fin, et, si les félibres tombent, tombera notre nation. » D'après ce chant et d'autres plus caractéristiques encore, on a reproché aux félibres des tendances séparatistes. Il n'est pas douteux que de pareilles pensées n'ont jamais hanté les félibres; leur patrie provençale n'a qu'un thème idéal qu'ils ont adopté, parce qu'il leur permet d'utiliser leurs forces lyriques. Tous les félibres disent au fond comme Félix Gras : « J'aime mon village plus que ton village, j'aime ma Provence plus que ta province, j'aime la France plus que tout. »

— *Félibres de Paris.* Un certain nombre de membres du félibrige sont de race méridionale *la Cigale*, peu satisfaits de la place donnée aux félibres dans l'association, fondée en en 1878, sous l'initiative de M. Maurice Faure, une *Société des Félibres de Paris*. En souvenir de cette fondation, les félibres parisiens célèbrent chaque année une fête dans la ville de Sceaux où repose Florian, auteur de la chanson languedocienne d'Estelle et précurseur de la Renaissance méridionale. Près du tombeau du poète ils ont élevé un monument à Aubanel, l'auteur de la *Miougrano entre-duberto*. Le Félibrige parisien a été définivement constitué en 1879 ; l'article premier de ses statuts précise son but et ses tendances. « Sous le titre de Société des Félibres de Paris (*Soucieta felibrenco de Paris*), il est créé une association ayant pour but d'étudier le midi de la France dans ses dialectes, son histoire, ses traditions, ses beaux-arts ; de seconder la Renaissance littéraire de la langue d'oc et de contribuer ainsi à l'accroissement des richesses intellectuelles de la patrie française. » M. le baron Ch. de Tourtoulon, le savant historien de la Languedoc, en fut le premier président; vinrent ensuite M. Paul Arène, l'écrivain connu ; M. Jasmin, fils du célèbre poète d'Agen, félibre distingué lui-même, et enfin M. Stanislas Michel, maire du XVe arrondissement de Paris. La Société des Félibres parisiens a exercé son action d'abord par un journal illustré la *Farandole* ; elle a repris la tradition de Clémence Isaure, tombée en désuétude, et fondé des Jeux floraux, qui se tiennent tous les ans à Sceaux. Ces fêtes poétiques, auxquelles sont conviées toutes les associations méridionales de Paris, ont été successivement présidées par Aubanel, Mistral, le poète roumain Alecsandri, le poète catalan Victor Balaguer, et en dernier lieu, Emilio Castelar, l'homme politique espagnol.

FELICE (Francesco DE), littérateur italien né à Catane en 1821. Il débuta, dès l'âge de vingt ans, par un recueil de *Poésies siciliennes et italiennes* (Catane, 1841), bientôt suivi de : *Essais de biographie des hommes illustres de la Sicile* (1842), et d'un second recueil de vers : *Dernières heures d'un repenti* (1845). Ardent patriote, il fut l'un des initiateurs du mouvement révolutionnaire de 1848 et ses concitoyens le nommèrent secrétaire du comité central de la province, puis inspecteur général de guerre et enfin député au Parlement. L'heure de la réaction arrivée, il fut incarcéré dans la prison de Messine, où il languit plusieurs années, et finalement interné à Lentini : il s'y trouvait en 1860 et y provoqua l'insurrection contre François II, dès qu'il apprit le débarquement de Garibaldi et de ses Mille. Garibaldi lui confera le brevet de major d'infanterie et de président du conseil de guerre de la région. Des temps plus pacifiques revenus et les aspirations de l'Italie à l'affranchissement satisfaites, il retourna aux lettres et à la philosophie. Après avoir effectué un voyage en Suisse, pour s'initier aux méthodes pédagogiques de Pestalozzi et de Girard, il se fit nommer professeur de philosophie à Caltanisetta par le ministre De Sanctis. Il a publié depuis : *Leçons de littérature italienne* (1856) ; *Discours pédagogiques* (1870) ; *Projet de réforme pour les écoles élémentaires de Catane* (1873) ; *Introduction à l'étude de la philosophie positive* (1873) ; *Thèse de philosophie pour les examens de licence* (1877) ; etc. On a annoncé de lui une *Histoire des Sociétés secrètes en Sicile*, qui ne peut manquer d'intérêt, l'auteur en ayant suivi personnellement toutes les phases jusqu'à la chute des Bourbons de Naples.

***FÉLIX** (le R. P. Célestin-Joseph), prédicateur français, né à Neuville-sur-Escaut (Nord) le 28 juin 1810.—A l'occasion des débats soulevés par les projets Ferry sur l'instruction élémentaire (1882), il écrivit une série de lettres sous le titre général : *L'article 7 devant la raison et le bons sens ou les contradictions de M. Jules Ferry* ; il y étudiait le célèbre article au point de vue de la famille, de l'Etat, de la liberté, du droit commun, etc., niant la souveraineté des peuples et n'admettant que celle de l'Eglise catholique, dont les prêtres, représentants de Dieu, sont les seuls et les vrais maîtres du monde. Au mois d'août de la même année, il crut devoir publier dans la « Défense » une étude sur les rapports de l'Eglise et de la République, s'efforçant de démontrer que les doctrines théocratiques étaient inconciliables, non avec la forme républicaine, mais avec les révolutionnaires ; malheureusement, il oublia de s'expliquer sur le sens du mot révolutionnaire et de dire s'il le jugeait applicable également aux exaltés de droite qui, naguère encore dans des banquets au renversement des institutions existantes et au retour du roi. Nous citerons parmi ses dernières écrits : *le Gaulois aux jésuites* (1878, in-12) ; *le Socialisme devant la Société* (1878, in-8°) ; *Christianisme et Socialisme ou Le remède au mal social par la charité chrétienne* (1878, in-8°) ; *Quel a été l'origine du Socialisme ou Le remède à la Révolution ?* (1879, in-12) ; *le Patriotisme* (1881, in-18) ; *le Charlatanisme social* (1884, in-8°) ; *Notre-Dame du Cénacle* (1886, in-8°) ; *la Destinée* (1887, in-18).

*** FÉLIX** (Lia), actrice française, née en 1838. — Engagée en 1862 à la Gaîté, elle y créa avec succès, en 1864, Marguerite, de la *Maison du baigneur* ; Gabrielle et Martin, des *Mousquetaires du roi* de Paul Feval, et la Suzanne, du *Hussard de Berchény* d'Auguste Maquet. Elle remplaça, le 10 juillet 1867, à l'Odéon, Mlle Thuillier dans le rôle de Mariemoiselle de Saint-Geneix, du *Marquis de Villemer*. Elle revint à la Gaîté le 28 décembre de la même année et y montra sous les traits de Jeanne, des *Treize* de Ferdinand Dugué, puis sous ceux de Marie Sylvin, des *Orphelins de Venise* de Charles Garand (1868). Elle passa ensuite à l'Ambigu pour y créer, le 29 octobre 1869, Thérèse Ferrand, de *Dompteur* de Dennery et Charles Edmond. Son frère, Raphaël, étant devenu directeur de la Porte Saint-Martin, l'appela à ce théâtre pour lui faire jouer Louise, de la *Closerie des Genêts*, et Mathilde dans la pièce de ce nom, d'Eugène Sue (1870). Elle parut de nouveau à la Gaîté, le 7 décembre 1873, dans *Jeanne Dare* de Jules Barbier. Cette fois, ce fut un triomphe. De toutes les actrices qui ont représenté la Pucelle d'Orléans, c'est encore, selon nous, Mlle Lia Félix qui est restée la plus vraie et la plus touchante. Elle composa avec beaucoup d'art, de décembre 1874, Cordelia, dans la *Haine* de Sardou, et quitta la scène en 1875.

*** FÉLIX** (Mélanie-Emeline, dite **Dinah**), née en 1837. — Après avoir débuté brillamment aux Français, en 1862, dans le *Fotelias amoureuses* et dans le *Jeu de l'amour et du hasard*, elle tint avec succès pendant plus de vingt ans l'emploi de soubrette dans le répertoire classique. Elle n'a guère joue dans le répertoire moderne que Henriette dans *Oscar* ; elle n'a passu non plus d'autres créations que Isaure, de la *Belle Paule* de M. Louis Denayrouze (1874) et le personnage allégorique de la Parce dans la *Vraie Farce de maître Pathelin* (1880).

Sociétaire depuis 1870, elle s'est retirée de la Comédie-Française en 1882.

*** FELLIQUE** adj.— Chim. Se dit d'un acide qui accompagne l'acide cholique.

— **Encycl.** *L'acide fellique* $C_{52}H_{40}O_{14}$, se présente en flocons blancs, amorphes, fusibles à 120°, ou en petites lamelles rectangulaires, devenant électriques par le frottement.

*** FELON** (Joseph), peintre, sculpteur et lithographe français, né à Bordeaux le 21 août 1818. — Depuis le Salon de 1876, cet artiste a exposé dans la section de peinture : *Un regard dans le miroir* (1877) ; *le Printemps*, panneau décoratif, *les Saisons*, aquarelle ; *la Brise de mer*, *la Nuit* (1879) ; *le Fruit défendu*, *Episode de l'inondation de Toulouse* (1880) ; *Un rendez-vous aux Alyscamps* (1882). En sculpture, il a produit des œuvres encore plus nombreuses : *Doux Songe*, terre cuite (1877) ; *l'Imprimerie*, statuette en plâtre ; *l'Arlésienne*, buste en plâtre (1878) ; *J. Cujas*, statue en pierre ; *les Orphelines*, groupe en plâtre (1879) ; *le Baiser du matin*, *la Prudence*, bas-reliefs (1880) ; *l'Heure du repos*, statue en plâtre (1881) ; *Gervex*, buste en marbre ; *le Guetteur*, terre cuite (1883) ; *le baron Gros*, buste en marbre (1887).

FELOÛF (EL), région de l'Arabie centrale, dans le Nefoûd, émirat de Sammar, entre Djoûf et Gobbah, par environ 29° 40' de lat. N. et 39° de long. E. C'est la partie la plus accidentée du Nefoûd.

*** FELSING** (Georges-Jacob), éminent graveur allemand, né à Darmstadt le 22 juillet 1802. — Il est encore dans cette ville le 9 juin 1883. Outre les travaux cités, il a gravé : *Poésie et Amour*, de Kaulbach (1844) ; *Salvator mundi* et *Jésus disputant avec les docteurs*, de Léonard de Vinci (1847) ; *Agar-Ismaël*, de Kœhler (1848) ; *Christ dans le tombeau*, de Mucke (1856) ; etc. — Son frère Jean-Henri FELSING, né à Darmstadt en 1800, également bien connu comme graveur, est mort le 30 mars 1875.

FELSPAR s. m. (fèl-spar — altération de *feldspath*). Syn. d'ORTHOSE, nom d'une espèce de feldspath.

FELTRE (Charles-Marie-Michel DE GOYON, duc DE), homme politique français, né au château de Chantenay (Loire-Inférieure) le 14 septembre 1844. — Le 21 août 1881, il fut réélu député par 6.189 voix, sans concurrents, dans la deuxième circonscription de Guingamp. Pendant la législature 1881-1885, il vota contre le rétablissement du divorce, contre la conversion du 5 pour 100 en 4 1/2, pour les conventions avec les compagnies de chemins de fer (1883), contre la réitribution des fonctionnaires municipaux, contre la suppression de l'ambassade auprès du Vatican, pour la revision de la constitution (proposition Bonnet, mars 1884), pour l'élection des sénateurs par le suffrage universel, contre le ministère Ferry (30 mars 1885), pour l'élection des députés au scrutin de liste. Il ne s'est pas représenté aux élections législatives du 4 octobre 1885.

*** FEMME** s. f.—Encycl. Philos. soc. *Emancipation de la femme*. Depuis 1870, la question de l'égalité juridique des deux sexes a été posée et discutée presque partout en divers pays. Aux Etats-Unis, les législatures de plusieurs Etats ont appuyé d'un vote favorable la revendication des droits politiques de la femme. Les assemblées représentatives d'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Cap, du Canada se sont occupées du droit des femmes à l'électorat. En Italie, on a proposé de leur conférer le droit de voter dans les élections communales et provinciales. En Allemagne, la même idée a été soutenue par des journaux fort répandus. En Angleterre, la participation des femmes à la liberté et à la vie politique compte des partisans dans toutes les classes de la population. On sait que le philosophe Stuart Mill s'est prononcé avec force pour cette participation, dans le livre qui a pour titre : *l'Assujettissement des femmes* (in-12, trad. en français en 1869). « Quelles que soient, dit-il, les conditions et les situations sous lesquelles les hommes sont admis à jouir du droit de suffrage, il n'y a pas l'ombre d'une raison pour ne pas y admettre les femme sous les mêmes conditions. La majorité des femmes d'une classe ne différerait probablement pas d'opinion avec la majorité des hommes de cette classe, à moins que la question ne portât sur les intérêts distincts de leur sexe, auquel cas elles auraient besoin du droit de suffrage comme de l'unique garantie que leurs réclamations seront examinées avec justice. » Stuart Mill va jusqu'à dire qu'on devrait accorder aux femmes l'égalité politique, lors même qu'il paraîtrait nécessaire de leur refuser l'égalité civile, c'est-à-dire de maintenir leur condition actuelle d'assujettissement dans le mariage : « Quand même toutes les femmes seraient épouses, quand même toutes les épouses devraient être esclaves, il n'en serait que plus nécessaire de donner à ces esclaves une protection légale ; car nous savons trop la protection que les esclaves peuvent attendre, quand les lois sont faites par leurs maîtres. » Cette opinion de Stuart Mill n'a probablement pas été sans influence sur la faveur que la cause des droits de la femme a trouvée dans l'opinion publique de l'Angleterre et des pays de langue anglaise.

En France et dans les pays de langue française, la liberté civile et politique des femmes et l'égalité juridique des deux sexes ont été soutenues, d'abord par quelques dames, notamment par Mme Jenny d'Héricourt et Mlle Hubertine Auclert, ensuite, par le fondateur du familistère de Guise, M. Godin, et par un des plus éminents philosophes de notre temps, M. Charles Secrétan, professeur de droit naturel à l'académie de Lausanne.

Dans son ouvrage curieux, publié sous le second Empire : *la Femme affranchie* (3 vol. in-12, 1860), Mme Jenny d'Héricourt s'appliquait à réfuter les doctrines d'Auguste Comte et de Proudhon sur la condition subordonnée des femmes. Elle posait d'abord que, théoriquement et en principe, la femme ne pouvait être exclue des droits de l'homme et du citoyen, attendu que le droit « ne se base ni sur la supériorité des facultés, ni sur celle des fonctions qui en ressortent, mais sur l'identité d'espèce ». Elle tenait donc que « toute Française majeure est serve politique tant qu'elle est dépouillée de sa part du vote général, parce qu'elle subit des lois qu'elle n'a pas concouru à faire, et paye des impôts qu'elle n'a pas concouru à fixer ». Mais elle accordait que, pratiquement, il ne faut revendiquer pour les femmes que le droit civil, tant qu'elles ne sentent pas le besoin du droit politique. « La privation du droit civil, disait-elle, est, pour les femmes une source de douleurs, de malheurs, de corruption, d'humiliation ; la revendication de ce droit se pose, elles sont mûres pour l'obtenir... Il n'en est pas de même pour le droit politique : elles ne le désirent ni ne le réclament. Rappelons-nous que, dans ce sujet, il y a la théorie et la pratique. L'une est l'absolu, l'idéal qu'on se propose de réaliser, l'autre est la mesure dans laquelle il est sage et prudent d'introduire l'idéal dans un milieu donné. Ainsi, de droit absolu, nous sommes en tout les égales des hommes ; mais, si nous prétendions réaliser ces absolu dans notre milieu actuel, bien loin de marcher en avant, il y aurait recul et anarchie : le droit dévorerait le droit. Le bon sens exige qu'une réforme ne soit appliquées qu'à des éléments préparés à s'y soumettre ».

Mlle Hubertine Auclert a adopté les vues théoriques de Mme Jenny d'Héricourt sur les droits des femmes, mais non les concessions faites par cette dernière au point de vue pratique. Sa logique, très française, ne paraît pas admettre la distinction de l'absolu et du relatif, de la théorie et de l'application. La nécessité de diviser la route à parcourir en deux étapes, d'approprier les réformes au milieu pour qu'elles puissent être soutenues et conservées, de se borner d'abord au droit civil et de laisser mûrir les femmes pour le droit politique, tout cela répugne à son esprit intransigeant. Elle a poursuivie l'émancipation politique de son sexe qu'on l'a vue s'attacher directement en tous ses actes, il est vrai dire par une persévérance que de succès. C'est pour défendre le droit de suffrage des femmes qu'elle a fondé, en 1876, une association et un journal, V. AUCLERT.

Le fondateur du familistère de Guise, M. Godin, a traité la question du droit politique de la femme dans l'ouvrage intitulé : *le Gouvernement, ce qu'il a été, ce qu'il doit être* (in-8°, 1883). Il tient que le suffrage ne sera réellement universel que lorsqu'elles l'exerceront aussi bien que les hommes. « N'admet pas que leurs votes se confondent avec les votes masculins, ni qu'ils se portent sur les mêmes candidatures : il veut un collège électoral de femmes et une assemblée représentative de femmes. Il attribue à chaque sexe un rôle politique spécial : aux hommes l'élection et la composition de la Chambre des députés; aux femmes l'élection et la composition du Sénat. » Si les droits sociaux de la femme, dit-il, sont, en principe, les mêmes que ceux de l'homme, ils ne doivent pas néanmoins se confondre dans la vie publique : ils doivent s'exercer séparément; l'influence féminine s'exercera ainsi libre et entière dans sa part d'action. On a admis jusqu'ici qu'il fallait un organe pondérateur à la violence et à la force brutale législative ; qu'il était sage d'éviter dans la confection des lois les effets de la passion et de l'entraînement ; que la loi devait être purifiée au creuset de la raison avant de devenir ce qu'elle doit être alliée aux inspirations du cœur... Eh bien, c'est à l'intervention de la femme que la loi devra ce caractère véritablement social. Ce sera un beau rôle pour la femme que d'être appelée, par l'institution d'un collège électoral spécial, à compléter le suffrage universel et à faire pénétrer dans la vie politique l'influence féminine, en élisant et composant le Sénat. L'utilité des deux assemblées se démontrera alors par ses bons effets. Les deux Chambres s'harmoniseront également la société entière; elle donneront à la loi ce caractère d'équité, de justice et d'universalité qu'elle n'a pas aujourd'hui défaut. »

M. Secrétan a examiné et tenté de résoudre, à son tour et à sa manière, le problème de la position juridique de la femme, dans un opuscule qui a pour titre : *le Droit de la femme* (in-12, 1886). Pour lui, la question des droits de la femme est comprise tout entière dans cette question : La femme est-elle un être humain ? Si la réponse est affirmative, existe-t-elle pour elle-même, ou existe-t-elle exclusivement en vue d'un autre, dans l'intérêt de cet autre, qui est le sexe masculin ? Il n'y a qu'une réponse : Juridiquement, la femme est son propre but, elle est une personne. N'a-t-elle pas des devoirs ? Si, elle a des devoirs ; elle a donc des droits, car ils sont impliqué toujours au moins le droit de remplir son devoir. Donc la loi doit la traiter comme personne, c'est-à-dire lui reconnaître des droits. Mais des droits civils ou politiques que s'ils sont garantis par des droits politiques. Selon M. Secrétan, et en ce point il s'accorde avec Stuart Mill et aussi sans doute avec Mlle Hubertine Auclert, la question des droits politiques domine absolument celle de sa condition domestique, civile et économique. « Lui refuser les droits politiques, dit-il, c'est lui refuser le droit, c'est empêcher sa personnalité d'apparaître, c'est maintenir le principe que la femme n'existe pas pour son propre compte, mais uniquement comme le moyen de continuer, d'enrichir et d'égayer notre propre existence à nous. » Le philosophe ajoute que les droits civils aujourd'hui reconnus à la femme ne sont pas de vrais droits, « non seulement parce qu'ils manquent de garantie, mais parce qu'ils n'ont pas été constitués dans l'intérêt de celle qui les exerce », et qu'en réalité « la soi-disant minorité du sexe établie par nos codes occidentaux n'est qu'une servitude mal déguisée. »

Nous ne ferons sur le sujet de cet article qu'une simple réflexion. Les partisans de l'émancipation politique des femmes considèrent volontiers le privilège politique du sexe masculin comme le produit du droit de la force. On peut, semble-t-il, leur répondre qu'à la force est liée une capacité : celle de défendre et de protéger; que la souveraineté politique suppose prééisement cette capacité ; que cette capacité manquant à la femme, il n'est pas conforme à la nature des choses qu'elle participe à la souveraineté politique.

— Cout. *Femmes décorées*. De 1808 à 1888, trente-huit femmes ont reçu la croix de la Légion d'honneur. Napoléon Ier en décora deux seulement, Marie Schellinck et Virginie Ghesquiere qui, toutes deux, en cachant leur sexe, s'étaient engagées et avaient conquis sur les champs de bataille l'une le grade de sous-lieutenant, l'autre celui de sergent. Marie Schellinck, après avoir reçu six coups de sabre à Jemmapes et la décoration de l'Aigle rélatif, de la théorie et de l'application. La nécessité de diviser la route à parcourir en deux étapes, d'approprier les réformes au milieu pour qu'elles puissent être soutenues et conservées, de se borner d'abord au droit civil et de laisser mûrir les femmes pour le droit politique répugne à son esprit intransigeant. Il a poursuivie l'émancipation politique de son sexe qu'on l'a vue s'attacher directement en tous ses actes, il est vrai dire par une persévérance que de succès. C'est pour défendre le droit de suffrage des femmes qu'elle a fondé, en 1876, une association et un journal, V. AUCLERT.

Le fondateur du familistère de Guise, M. Godin, a traité la question du droit politique de la femme dans l'ouvrage intitulé : *le Gouvernement, ce qu'il a été, ce qu'il doit être* (in-8°, 1883). Il tient que le suffrage ne sera réellement universel que lorsqu'elles l'exerceront aussi bien que les hommes. « N'admet pas que leurs votes se confondent avec les votes masculins, ni qu'ils se portent sur les mêmes candidatures : il veut un collège électoral de femmes et une assemblée représentative de femmes. Il attribue à chaque sexe un rôle politique spécial : aux hommes l'élection et la composition de la Chambre des députés; aux femmes l'élection et la composition du Sénat. » Si les droits sociaux de la femme, dit-il, sont, en principe, les mêmes que ceux de l'homme, ils ne doivent pas néanmoins se confondre dans la vie publique : ils doivent s'exercer séparément; l'influence féminine s'exercera ainsi libre et entière dans sa part d'action. On a admis jusqu'ici qu'il fallait un organe pondérateur à la violence et à la force brutale législative ; qu'il était sage d'éviter dans la confection des lois les effets de la passion et de l'entraînement ; que la loi devait être purifiée au creuset de la raison avant de devenir ce qu'elle doit être alliée aux inspirations du cœur... Eh bien, c'est à l'intervention de la femme que la loi devra ce caractère véritablement social. Ce sera un beau rôle pour la femme que d'être appelée, par l'institution d'un collège électoral spécial, à compléter le suffrage universel et à faire pénétrer dans la vie politique l'influence féminine, en élisant et composant le Sénat. L'utilité des deux assemblées se démontrera alors par ses bons effets. Les deux Chambres s'harmoniseront également la société entière; elle donneront à la loi ce caractère d'équité, de justice et d'universalité qu'elle n'a pas aujourd'hui défaut. »

M. Secrétan a examiné et tenté de résoudre, à son tour et à sa manière, le problème de la position juridique de la femme, dans un opuscule qui a pour titre : *le Droit de la femme* (in-12, 1886). Pour lui, la question des droits de la femme est comprise tout entière dans cette question : La femme est-elle un être humain ? Si la réponse est affirmative, existe-t-elle pour elle-même, ou existe-t-elle exclusivement en vue d'un autre, dans l'intérêt de cet autre, qui est le sexe masculin ? Il n'y a qu'une réponse : Juridiquement, la femme est son propre but, elle est une personne. N'a-t-elle pas des devoirs ? Si, elle a des devoirs ; elle a donc des droits, car ils sont impliqué toujours au moins le droit de remplir son devoir. Donc la loi doit la traiter comme personne, c'est-à-dire lui reconnaître des droits. Mais des droits civils ou politiques que s'ils sont garantis par des droits politiques. Selon M. Secrétan, et en ce point il s'accorde avec Stuart Mill et aussi sans doute avec Mlle Hubertine Auclert, la question des droits politiques domine absolument celle de sa condition domestique, civile et économique. « Lui refuser les droits politiques, dit-il, c'est lui refuser le droit, c'est empêcher sa personnalité d'apparaître, c'est maintenir le principe que la femme n'existe pas pour son propre compte, mais uniquement comme le moyen de continuer, d'enrichir et d'égayer notre propre existence à nous. » Le philosophe ajoute que les droits civils aujourd'hui reconnus à la femme ne sont pas de vrais droits, « non seulement parce qu'ils manquent de garantie, mais parce qu'ils

Château-Lafite (1887) ; Mme de Moissac, sœur Marie, supérieure des sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Chartres (1888) ; Mme Eloi, sœur Eloi, attachée à l'hôpital de Rochefort (1888) ; Mme Gourdon, sœur Eveline, hospitalière de l'ordre de la Sagesse, à Lorient (1888) ; Mme Feyremont, sœur Vincent, de l'ordre de Saint-Vincent de Paul, supérieure de l'hôpital européen d'Alexandrie (1888).

Les neuf autres femmes décorées de la Légion d'honneur qui complètent la liste sont, par ordre de date : Mme Abicot de Régis, qui dut cette distinction à la bravoure qu'elle avait montrée, durant les troubles du 2 décembre, en résistant à une bande d'hommes armés qui l'assiégeaient, dans une petite ville de l'Indre (1852) ; Rosa Bonheur, décorée de la main de l'impératrice Eugénie en 1855 ; Mlle Juliette Dodu, receveuse des postes à Pithiviers pendant la guerre, et à laquelle nous avons consacré une notice biographique, décorée en 1878 ; Mme Fanny Gross, directrice de l'ambulance de l'Hôtel de ville pendant le siège, décorée en 1883 ; Mme Dieulafoy, exploratrice (1886) ; Mlle Nicolle, directrice de l'Ecole des enfants idiots ou épileptiques à la Salpêtrière (1887) ; Mme Furtado-Heine, fondatrice d'un dispensaire modèle pour enfants malades (1887) ; Mme Coralie Cahen, membre de l'Association des Dames françaises (1888).

— Econ. soc. *Femmes employées*. Depuis quelques années, un grand nombre d'administrations et de sociétés financières ou industrielles ont recours au travail des femmes. La *Banque de France*, à Paris-seulement, au cours de son moyenne 400, recrutées parmi les parentes de ses employés. Affectées à l'imprimerie, à la comptabilité des billets, au service des timbres, ces femmes gagnent de 1.825 francs par jour et moyennant un léger prélèvement sur leur salaire participent au bénéfice de la retraite. Au *Crédit foncier*, les femmes trouvent aussi d'avantageux encore. Elles ont des commissionnées comme les hommes et jouissent exactement des mêmes droits. Au nombre de 200, elles sont admises à la suite d'un concours, dans lequel des conditions de faveur sont accordées aux parentes, filles ou femmes d'employés. Leur traitement varie entre 800 et 1.500 francs. Quelques-unes, très surveillantes, touchent même 1.800 francs. Le *Crédit Lyonnais*, la *Société générale pour le développement du commerce et de l'industrie*, la *Compagnie des téléphones*, occupent également un certain nombre de femmes à des occupations analogues.

Les compagnies de chemins de fer ont, depuis longtemps, admis les femmes dans leurs services, et en agissant ainsi elles ont été heureusement inspirées par des ressources de leur personnel, sans accroître les frais d'exploitation. Deux ou trois compagnies ont surtout pour but d'augmenter les ressources de leur personnel, sans accroître les frais d'exploitation. Deux ou trois compagnies ont composé exclusivement de femmes un certain nombre de leurs bureaux, sous la direction d'agents supérieurs. Dans les bureaux, le personnel féminin s'acquitte très convenablement du service des titres, de la copie des lettres et autres documents, de la tenue des livres d'inventaire, du pointage et du dépouillement des feuilles de toute espèce. Les appointements varient de 1.000 à 1.200 fr. Hors des bureaux, les compagnies de chemins de fer ont employé des femmes à divers titres, en aide aux populations. Elle se divise en cinq commissions : commission de propagande, commission des finances, commission de l'enseignement, commission du personnel et commission du matériel. Chacune de ces commissions a pour directrice et pour sous-directrice une femme. Les comités dirigeants sont, pour la plus grande partie, composés de femmes, à qui viennent se joindre des hommes spéciaux, des docteurs-médecins pour la plupart. Ces messieurs ne font que prêter à la société le concours de leur expérience et de leurs lumières ; ce sont les femmes qui dirigent et gouvernent les affaires de la société, qui règlent les questions d'administration intérieure et qui ont le soin du détail. La situation florissante de la société prouve que cette direction est en bonnes mains. La société alimente sa caisse au moyen de dons et d'offrandes. Sa principale ressource consiste dans les cotisations de ses membres, dont le nombre augmente chaque jour. Le prix de cette cotisation est de 10 fr. par an. Elle peut être rachetée par un versement de 100 francs, qui confère le titre de membre fondateur.

Depuis sa fondation, l'*Union des Femmes de France* est venue en aide à un grand nombre d'infortunes; non seulement elle a distribué des secours et des dons en nature aux blessés et à leur famille, mais encore elle a fait de nombreux envois d'argent, de vêtements, de linge, de tabac, etc., à nos soldats et à nos marins dans l'Extrême-Orient. Elle a organisé en outre des cours d'enseignement qui sont très suivis, et a créé tout un matériel.

Femme émancipée (LA LÉGENDE DE LA), *histoires de femmes, pour servir à l'histoire contemporaine*, par M. Firmin Maillard (1888, in-18). Elle remonte haut et loin, la légende de la femme émancipée, et ce n'est pas d'aujourd'hui que le sexe faible réclame le droit de vote, des sièges dans les assemblées politiques, et essaye de se soustraire aux devoirs assujettissants du ménage. Aristophane raillait déjà les Athéniennes de son temps, qui voulaient donner les marmots à garder à leurs maris pendant qu'elles iraient à l'agora, et les *Femmes à l'assemblée du peuple* furent jouées en 393 av. J.-C. Le programme de Praxagora, remarque M. Firmin Maillard, ne diffère pas sensiblement de ceux de la salle Lévis, à Batignolles. L'auteur, toutefois, ne s'attarde pas longtemps dans ces temps anciens et en vient bien vite à l'histoire moderne. Un coup d'œil sur les tentatives d'émancipation des femmes avant 1789 et durant la période révolutionnaire ; quelques portraits des énergumènes en jupons de cette époque, Théroigne, Olympe de Gouges, Rose Lacombe ; des analyses d'un certain nombre d'articles de journaux, dus à leurs plumes ou à celles des rares publicistes qui partagesient leur avis sur la matière, servent de transition à M. Firmin Maillard pour aborder la période contemporaine. L'épisode principal du livre a trait aux saint-simoniens et saint-simoniennes. Que de pages humoristiques, et aussi pleines d'intérêt, l'auteur consacre aux ardentes recherches du P. Enfantin, du P. Bazard et du P. Olinde Rodrigues, lancés éperdument à la découverte de la Femme-Messie ! Toujours ils croient l'avoir trouvée et toujours elle leur échappe. Enfantin propose sans rire à George Sand, qui refusa, d'être la papesse de la religion nouvelle !

L'analyse des élucubrations, brochures, journaux, pamphlets, consacrés à l'histoire du grand problème de l'émancipation féminine, « la Tribune des Femmes », « le Journal des Femmes », « l'Etincelle », des statuts des sociétés qui essayèrent de le réaliser pratiquement, *le Compagnon de la Femme*, *la Société des droits de la Femme*, etc., remplit toutes les dernières pages de ce livre, qui ne s'en tenait aux documents curieux et caractéristiques. Il y a des épisodes plaisants, comme celui de « la Dame au voile bleu », dans laquelle les saint-simoniens croient un moment avoir trouvé le Messie féminin tant cherché ; ils lui chantent en chœur :

Parmi nous, femme douce et chère,
Venez guérir l'univers.
A ses enfants viens donner une mère. [vers.
Viens ; nos bras et nos cœurs te sont toujours ou-

Mais la mère du Messie accourt, trouble la cérémonie et emmène la jeune fille, qui laisse du moins un souvenir de elle, aux philosophes de Ménilmontant, son voile bleu suspendu au dessus d'une porte, par laquelle il sera désormais interdit de pénétrer sans la prendre. Il y a aussi des épisodes tragiques, comme le double suicide de deux adeptes, Claire Démar et Perret Desessarts, qui se tuent dans les bras l'un de l'autre, moins de 24 heures après avoir dans la crainte que la possession n'affaiblisse un jour leur amour. Bien d'autres types curieux sont présentés par l'auteur dans cette partie du volume : Mme Flora Tristan et son acolyte, l'abbé Constant ; Louise Crombach ; Laure Gouvelle, une héroïne oubliée, pleine de charité, d'abnégation, de dévouement, mais qui réservait toute sa tendresse pour les assassins de Louis-Philippe, Morey, Pépin, Alibaud.

La Révolution de 1848 vint naturellement donner un nouvel essor aux doctrines émancipatrices de la femme ; Jeanne Deroin, Eugénie Borrens et son bataillon de Vésuviennes, Stourm et Mme Niboyet, la fondatrice du *Conseiller des Femmes*, de la *Paix des Deux-Mondes* et de la *Voix des Femmes*. Victor Considérant réclamait à l'Assemblée constituante les droits politiques pour les femmes. La « Voix des Femmes » posa la candidature de George Sand, qui eut le bon esprit de la décliner, comme elle avait jadis refusé d'être papesse. Le Club des Femmes, l'sailie Rolland, Jeanne Deroin, les Malthusiennes ont fourni quelques pages amusantes à M. Firmin Maillard, qui, passant légèrement sur le second Empire, période durant laquelle les femmes se tinrent à peu près tranquilles, arrive aux contemporaines, aux amazones de la Commune, dont le « Cri du Peuple » a fait largement attirer, à Mmes André Léo, Paule Minck, Barberousse, Séverine, Maria Deraismes, Hubertine Auclert, Louise Michel, Léonie Rouzade, à M. Léon Richer, à la « Tribune des Femmes », au « Droit des Femmes » et à « la Tribune libre ». C'est une intéressante revue de toutes les conceptions bizarres auxquelles a donné lieu la doctrine de l'émancipation et des querelles intestines qui divisent ce parti. La conclusion de l'auteur est celle-ci : « L'idée émancipatrice a rencontré dans le socialisme le grand entremetteur rêvé qui, par des semblants d'égalité absolue, paraît élever la femme, tandis qu'il l'abaisse ou la dégrade. Cette servitude, cet esclavage dont elles paraient toutes, ne pèse réellement que sur la femme pauvre, à laquelle il faut faire une part meilleure dans les conditions matérielles du travail et donner une éducation qui développe ses facultés et augmente sa valeur morale. Le reste est affaire de mœurs, et c'est elle qui les fait. »

Femme en Allemagne (LA), par M. John Grand-Carteret (1887, in-8° illustré). L'auteur déclare que dans cette suite d'aperçus ce qu'il a surtout préoccupé, c'est la psychologie ; qu'il a cherché, sans parti pris et avec la plus grande exactitude d'observation possible, à définir la femme allemande, à la montrer sous tous ses aspects. Il ne s'est pas contenté de cela ; après avoir recherché les